CONTRAT LOCAL DE SANTE

DE

VILLIERS-SUR-MARNE

2022-2024

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2021-12- 10 du CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021

SOMMAIRE

Sommaire 2
Les signataires 3
1 **Préambule** 5
1 Les fondements de la signature du CLS 5
2 **Les Contrats Locaux de Santé** 7
1 Le cadre règlementaire 7
2 L'affirmation de principes et objectifs partagés 9
3 **L'articulation des politiques publiques pour la réduction des Inégalités Sociales et Territoriales de santé** 10
1 L'articulation avec le Projet régional de santé 2018-2022 (PRS2) 10
2 L'articulation avec les politiques publiques portées par la Ville de Villiers-sur-Marne 10
3 L'articulation avec les autres dispositifs (DAC et PTSM) 11
4 **Synthèse du Diagnostic Local de Santé de Villiers-sur-Marne** 13
1 Population générale et accès aux soins 14
2 Mère / Enfant 16
3 Adolescents et jeunes adultes 17
4 Personnes âgées 18
5 **Le Contrat Local de Santé de Villiers-sur-Marne** 19
1 Les objectifs du CLS 19
2 Le périmètre géographique, la durée, reconduction éventuelle et révision 19
3 Gouvernance et pilotage 20
4 L'évaluation du CLS 22
6 **La démarche du CLS mise en œuvre à Villiers-sur-Marne** 23
1 L'élaboration du CLS de Villiers-sur-Marne 23
2 Le Contrat Local de Santé de Villiers-sur-Marne 24
7 **Les Fiches actions du CLS de Villiers-sur-Marne** 25

Entre

La commune de Villiers-sur-Marne, représentée par **Jacques Alain BENISTI**, Maire de Villiers-sur-Marne
Ci-après désigné « **Le Maire de Villiers-sur-Marne** »,

La Préfecture du Val-de-Marne, représentée par **Sophie THIBAULT**, Préfète du Val-de-Marne
Ci-après désignée « **La Préfète du Val-de-Marne** »

L'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS-Ile- de- France), représentée par **Amélie VERDIER**, Directrice Générale de l'Agence Régionale d'Ile-de-France
Ci-après désignée « **La Directrice Générale de l'ARS Ile-de-France** »,

Le Département du Val-de-Marne, représenté par **Olivier CAPITANIO,** Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne
Ci-après désigné « **Le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne** »,

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne, représentée par **Frantz LEOCADIE**, Directeur Général de la Caisse Primaire de l'Assurance Maladie du Val-de-Marne
Ci-après désigné « **Le Directeur Général de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne** »,

L'Education Nationale, représentée par **Anne-Marie BAZZO**, Directrice Académique des services de l'Education Nationale du Val-de-Marne
Ci-après désignée «**La Directrice Académique des services de l'Education Nationale du Val-de-Marne** »,

Le Centre Hospitalier Saint-Camille, représenté par **Julie CHASTRES**, Directrice Générale du Centre Hospitalier Saint-Camille de Bry-sur-Marne
Ci-après désignée « **La Directrice Générale du Centre Hospitalier Saint-Camille de Bry-sur-Marne** »

Le Centre hospitalier des Murets, représenté par **Nathalie PEYNEGRE, Directrice Générale du Centre Hospitalier des Murets de la Queue-en-Brie**
Ci-après désignée **«La Directrice Générale du Centre hospitalier des Murets de la Queue-en-Brie »**

Le Centre de rééducation fonctionnelle de Villiers-sur-Marne, représenté par la Directrice **Galatée COSSET-DESPLANQUES**
Ci-après désignée «La Directrice **du CRF de Villiers-sur-Marne** »

Il a été convenu le présent **Contrat Local de Santé** (CLS) portant sur la commune de Villiers-sur-Marne pour la **période 2022-2024.**

SIGNATURES

Le Maire
de Villiers-sur-Marne

Jacques Alain BENISTI

La Préfète
du Val-de-Marne

Sophie THIBAULT

La Directrice Générale
de l'ARS d'Ile-de-France

Amélie VERDIER

Le Président
du Conseil départemental
du Val-de-Marne

Olivier CAPITANIO

Le Directeur Général
de
l'Assurance Maladie
du Val-de-Marne

Frantz LEOCADIE

La Directrice Académique
des services
de l'Education Nationale
du Val-de-Marne

Anne-Marie BAZZO

La Directrice Générale
du Centre hospitalier
Saint-Camille de
Bry-sur-Marne

Julie CHASTRES

La Directrice
du Centre hospitalier
des Murets de
La Queue-en-Brie

Nathalie PEYNEGRE

La Directrice du CRF
de Villiers-sur-Marne

Galatée COSSET-DESPLANQUES

1 PREAMBULE

1 LES FONDEMENTS DE LA SIGNATURE DU CLS

La ville de Villiers-sur-Marne est engagée de longue date dans une politique locale de santé publique, en faveur de l'amélioration de l'offre de soins et de prévention, et pour la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS). Elle coopère au quotidien avec les acteurs de santé au sens large, en appuyant leurs initiatives et est notamment investie dans le déploiement d'actions de prévention. Elle a porté la réalisation d'un Diagnostic Local de Santé, mettant à jours les diagnostics sectoriels (décrits dans la partie Diagnostic de ce contrat), et la définition d'une stratégie territoriale de santé. Ce Contrat Local de Santé (CLS) en constitue le prolongement, en même temps qu'une opportunité de consolider ses actions passées et de donner un nouvel élan aux réponses à apporter à la population à travers ses différents services et en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles.

La **Préfecture du Val-de-Marne** définit ses priorités dans le cadre du Contrat de Ville qui vise à mettre en œuvre de manière concertée des politiques territorialisées de développement social et urbain. La politique de cohésion sociale, dont la santé est l'un des piliers, s'inscrit en cohérence complète avec les orientations définies dans le contrat local de santé.

L'**Agence régionale de santé d'Île-de-France** considère la signature du CLS de Villiers-sur-Marne comme une opportunité d'agir sur les inégalités sociales et territoriales de santé à travers une action centrée sur un territoire particulièrement vulnérable, dans une perspective globale, intersectorielle et d'amélioration des parcours de santé. Plus concrètement, elle s'engage à copiloter la démarche CLS dans le respect des orientations du Projet Régional de Santé 2018-2022 et du futur PRS 3, du Plan Priorité Prévention et de Ma Santé 2022 et à s'engage à apporter un soutien technique et financier à la Ville dans le cadre de la coordination de ce dispositif.

Le **département du Val-de-Marne** s'engage dans la cosignature des Contrats Locaux de Santé au titre de ses compétences réglementaires et de sa politique volontariste en matière de santé, notamment à destination des enfants, des femmes enceintes, de la prévention, des actions pour résoudre les difficultés d'accès aux soins et aux droits pour certains publics, en cohérence avec les autres intervenants.

La **Caisse Primaire d'Assurance Maladie** du Val-de-Marne a souhaité s'inscrire comme un partenaire actif dans ce premier CLS. Acteur incontournable du territoire dans le domaine de la santé, elle permettra d'accompagner les assurés villiérains dans l'accès aux droits et aux soins et d'agir en faveur de la santé.

La CPAM du Val-de-Marne soutient également le développement de l'offre médicale sur la commune grâce à l'implantation de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) permettant aux professionnels de santé libéraux de s'organiser entre eux pour mieux répondre aux besoins de la population. L'Assurance Maladie est fière d' « Agir ensemble et protéger chacun ».

L'Education Nationale s'engage pour la 1ère année comme signataire du contrat local de santé. Cette dynamique partenariale s'articule autour d'actions de prévention et d'accompagnement, pour la santé des élèves. A travers ce dispositif innovant, l'Education Nationale vise à travers une démarche de proximité, à réduire les inégalités territoriales de santé afin de mettre au centre le bien-être des élèves et garantir la réussite scolaire.

Le Centre-Hospitalier Saint-Camille s'inscrit dans une démarche de coopération hôpital-ville telle que définie dans la loi « Hôpital patient santé territoire de 2009 ». Dans ce cadre, il contribue au CLS en tant qu'offreur de soins de proximité avec une capacité de 270 lits et places et un vaste plateau de consultations. Par ailleurs, il assure de nombreuses missions de service public allant de la prise en charge des urgences à l'accompagnement des patients vulnérables et précaires.

Le Centre-Hospitalier Les Murets s'inscrit également dans une démarche partenariale hôpital-ville telle que définie dans la loi « Hôpital patient santé territoire de 2009 ».

Le **Centre de rééducation fonctionnelle** de Villiers sur Marne est un établissement de santé de « soins de suite et de réadaptation » (SSR) accueillant des patients en séjours post-opératoires adultes et pédiatriques, en hospitalisation complète ou de jour. Plusieurs actions inscrites dans le CLS sont intégrées dans le Projet stratégique de l'établissement 2021-2025.

Par cet engagement commun, les signataires confirment leur volonté d'améliorer la réponse apportée aux besoins de santé de la population du territoire de Villiers-sur-Marne.

2 LES CONTRATS LOCAUX DE SANTE

1 LE CADRE REGLEMENTAIRE

Conformément à la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (Loi HPST, 2009), l'Agence régionale de santé d'Ile de France a souhaité s'engager dans la signature de Contrats Locaux de Santé (CLS) avec certaines collectivités franciliennes.

Les CLS : les textes de référence

« Le Projet régional de santé est constitué : (...) De programmes déclinant les modalités spécifiques d'application de ces schémas... La programmation peut prendre la forme de programmes territoriaux de santé pouvant donner lieu à des Contrats locaux de santé tels que définis à l'article L. 1434-17 (Loi HPST n° 2009-879 du 21 juillet 2009) ». Le contrat local de santé a été réaffirmé par la loi de Modernisation du Système de Santé de 2016. Il s'agit d'un outil pour mettre en œuvre une politique régionale de santé au plus près des besoins des publics en situation vulnérable.

« La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de Contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social » (Art. L1434-17 du Code de la santé publique : CSP).

« Le projet régional de santé est constitué : 1° D'un cadre d'orientation stratégique, qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans ; 2° D'un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels. Ce schéma régional de santé comprend un programme relatif à la prévention des violences sexuelles et à l'accès aux soins des victimes de ces violences. Ces objectifs portent notamment sur la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé, sur l'amélioration de l'accès des personnes les plus démunies à la prévention et aux soins [...] ainsi que sur l'organisation des parcours de santé, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie [...] Ils peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L. 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L. 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L. 1434-10 (Art. L1434-2 du Code de la santé publique : CSP) ».

Les CLS :

Un outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS)

Les CLS constituent des **outils de mobilisation et de coordination** privilégiés pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS), particulièrement prégnantes dans la région d'Île-de-France. Confortés par la Loi de Modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, les CLS permettent la **mise en œuvre du Projet Régional de Santé** (PRS), et peuvent porter autant **sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social**.

Afin de participer à la **réduction des ISTS**, les contrats locaux de santé se doivent de favoriser l'action sur les **déterminants de la santé**, le développement de **démarches intersectorielles** et s'appuyer sur le **« principe d'universalisme proportionné ».** Concept défini en 2010 par Michael Marmot dans son rapport destiné au ministère de la Santé britannique[1], ce dernier renvoie à la mise en place d'actions de santé publique à vocation universelle et pouvant bénéficier à la totalité de la population, mais dont l'intensité et l'ampleur seront adaptées au niveau de défaveur sociale rencontré.

Dans ce cadre, les CLS doivent s'attacher à ce que les actions développées atteignent prioritairement les **personnes fragiles, défavorisées et éloignées de la prévention ou de l'accès aux soins.**

Un outil pour favoriser la mise en place d'un parcours de santé cohérent

Les CLS doivent favoriser, à l'échelle de leur territoire, la mise en œuvre de **parcours de santé cohérents**, allant de la **prévention à la prise en charge globale** en passant par les soins, en agissant sur la lisibilité, l'accessibilité et la qualité de ces derniers.

Cet effort de cohérence doit bénéficier, en particulier, aux **personnes pour lesquelles les difficultés sociales** conduisent à une fragmentation ou à des lacunes dans la prise en charge, dans la logique de lutte contre les inégalités sociales de santé.

Les habitants, qu'ils soient usagers du système de santé ou destinataires des politiques de prévention, doivent être associés à l'ensemble de la démarche.

Un outil de mobilisation des professionnels, des citoyens et des usagers

Les CLS sont fondés sur une **démarche participative**. Ils se doivent ainsi de favoriser autant que possible la **participation des habitants**, dans une perspective de co-construction de l'ensemble de la démarche.

A ce titre, en premier lieu, le CLS doit permettre d'agir sur certains des **déterminants sociaux et environnementaux de santé**, par une mobilisation convergente des signataires – mais aussi par la participation active de l'ensemble des acteurs intervenant dans les champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, des habitants et des usagers. En second lieu, le CLS doit permettre de développer le pouvoir d'agir des habitants, en tenant compte des différents niveaux de littératie en santé des personnes qui vivent à Villiers-sur-Marne et en facilitant l'accès et la compréhension des informations sur la santé et l'environnement.

1 *Fair Society, Healthy Lives: A Strategic Review of Health Inequalities in England Post-2010* ou « Une société juste, des vies en santé : rapport critique et stratégique sur les inégalités de santé en Angleterre après 2010 »

2 L'AFFIRMATION DE PRINCIPES ET OBJECTIFS PARTAGES

Les partenaires signataires fondent leurs actions partagées sur les **principes** suivants :

- **Définir un objectif explicite de réduction des inégalités** sociales et territoriales de santé.
- **Agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé.** « *La santé d'une personne est d'abord le résultat des conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles* » [2] . Il est donc nécessaire d'adopter une approche globale de la santé, intégrant en dehors des interventions sur les comportements et sur l'accès au système de soins, des interventions sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé.
- **Redensifier les acteurs de santé dans toutes les composantes des métiers de santé** et offrir un éventail de soins, professions et spécialités, dans la proximité, afin d'assurer un meilleur accès à ces services.
- **Apporter des réponses graduées en fonction des besoins de la population.** Les inégalités sociales et territoriales de santé ne touchent pas seulement les personnes les plus défavorisées. L'ensemble de la population est concerné. « *Les inégalités sociales de santé suivent une distribution socialement stratifiée au sein de la population. En d'autres termes, chaque catégorie sociale présente un niveau de mortalité, de morbidité plus élevée que la classe immédiatement supérieure* » (INPES).
- **Agir sur les inégalités d'accès et de continuité du système de soins.** Certaines inégalités sont liées à l'organisation même du système de soins. C'est pourquoi les signataires attachent une importance à l'accès aux droits, à l'accès aux soins de premier recours, et à la continuité du parcours de santé. Ces accès et cette continuité doivent être notamment améliorés pour les personnes fragiles et défavorisées, plus sensibles aux ruptures.
- **Penser et développer la participation citoyenne.** Le renforcement des compétences des habitants (autrement qualifié d'*empowerment* ou d'autonomisation) et notamment des habitants les plus éloignés des processus de décision est un moyen efficace de réduire les écarts de santé. Ce renforcement doit permettre, comme pour les professionnels, d'aller vers l'association des usagers à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions, en veillant à ce que les citoyens confrontés aux difficultés les plus importantes trouvent toute leur place.
- **Promouvoir un parcours de santé cohérent et adapté à chacun.** Favoriser la mise en œuvre de parcours cohérents de santé, allant de la prévention à la prise en charge, en passant par les soins et en identifiant au préalable les inégalités rencontrées dans les parcours (points de ruptures, public concernés...).
- **Adopter une approche intersectorielle.** Le CLS doit s'efforcer de faciliter les démarches transversales, pour dépasser les fonctionnements cloisonnés en mobilisant une pluralité d'acteurs issus du champ sanitaire et des autres politiques publiques et en associant les habitants.
- **Développer l'articulation CLS / Politique de la Ville** : l'articulation avec la politique de la Ville doit être une priorité forte du contrat, ce qui implique notamment une démarche complémentaire avec les actions découlant des différents contrats de ville signés sur le territoire.
- **Définir une stratégie locale d'intervention cohérente avec celles des autres échelons d'intervention** (départemental, régional, national), **pour agir efficacement sur les ISTS** et l'ensemble des enjeux de santé.
- **Évaluer le CLS.** Les signataires s'engagent à mesurer ensemble les résultats des actions engagées, et éventuellement de les réorienter ou de les moduler en fonction des conclusions de l'évaluation (évaluation de la démarche, des actions et des effets).

---

2 INPES // Beck, F., Guilbert, P., & Gautier, A. (2007). Baromètre santé 2005, Attitudes et comportements de santé.

3 L'ARTICULATION DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR LA REDUCTION DES INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTE

1 L'ARTICULATION AVEC LE PROJET REGIONAL DE SANTE 2018-2022 (PRS2)

Le « Cadre d'orientation stratégique » 2018 - 2027 de l'ARS d'Île-de-France, fixe les contours de la politique de santé régionale pour ces 10 années, en cohérence avec la stratégie nationale de santé : il détermine les objectifs stratégiques et les résultats attendus.

Le présent CLS se conçoit comme un outil de la mise en œuvre du « Projet Régional de Santé » défini par l'ARS d'Île-de-France pour la période 2018-2022 (PRS 2).

Le PRS2 est guidé par trois objectifs majeurs :

- Renforcer la prévention et la promotion de la santé pour préserver le capital santé et le bien-être et éviter d'avoir à soigner ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé dans une région marquée par de forts contrastes en la matière ;
- Adapter les actions et les politiques aux spécificités locales, en cherchant notamment une meilleure coordination des acteurs.

L'Agence a structuré son Projet régional de santé autour de cinq axes de transformation du système de santé :

- Promouvoir et améliorer l'organisation en parcours des prises en charge en santé sur les territoires ;
- Une réponse aux besoins mieux ciblée, plus pertinente et efficiente ;
- Un accès égal et précoce à l'innovation en santé et aux produits de la recherche ;
- Permettre d'agir sur sa santé et de contribuer à la politique de santé ;
- Inscrire la santé dans toutes les politiques.

Cette approche transversale s'appuie par ailleurs sur huit thématiques de santé identifiées comme prioritaires : périnatalité et santé des enfants jusqu'à 6 ans ; santé des adolescents et jeunes adultes ; santé et autonomie des personnes âgées ; santé, autonomie et insertion des personnes handicapées ; cancer ; maladies neurodégénératives ; santé mentale ; maladies chroniques cardiovasculaires et métaboliques.

2 L'ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES PORTEES PAR LA VILLE DE VILLIERS-SUR-MARNE

Le Contrat de ville 2015 – 2022 prorogé jusqu'au 31 décembre 2023

Le territoire de Villiers-sur-Marne fait partie de la **géographie prioritaire** au sens de la loi n°2017-173 du 21 février 2014 (Loi Lamy) de programmation pour la ville et la cohésion sociale.

Le Val-de-Marne compte **42 Quartiers Prioritaires** de la politique de la Ville (QPV). Dans une typologie des différents QPV du département, réalisée par le service Ville et Solidarités urbaines du Conseil Départemental du Val-de-Marne, le quartier **« Portes de Paris – Les Hautes-Noues »** fait partie des 20 quartiers présentant les caractéristiques socioéconomiques les plus fragiles.

Certaines thématiques abordées dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2022 prorogé jusque fin 2023 font échos aux objectifs des CLS. Des articulations sont à trouver dans le cadre du CLS de première génération, autour notamment du principe de l'égalité hommes/femmes, de la veille sur les situations d'habitat

potentiellement indigne (Habitat et cadre de vie), les actions en faveur de l'autonomie et de la mobilité des personnes isolées et des jeunes (Transports et mobilité), les actions en faveur de l'amélioration du recours aux dispositifs publics (Emploi, Insertion et formation), et les secteurs prioritaires d'intervention déclinant la politique de cohésion sociale de Villiers-sur-Marne, à savoir le soutien de la parentalité dans le cadre scolaire ou périscolaire, les actions favorisant l'accès aux pratiques artistiques et sportives etc.

Les dispositifs de soutien à l'éducation : le Projet Educatif de Territoire (PEDT) et le Programme de Réussite Educative (PRE)

En partenariat avec le centre social, « le Programme de Réussite Educative » (PRE) est structuré autour d'une (ou de plusieurs) équipe(s) pluridisciplinaire(s) de soutien, au bénéfice d'enfants et adolescents dont, selon une approche globale des problèmes, les difficultés ont été préalablement identifiées. Ces équipes interviennent sur la conception et l'accompagnement de parcours individualisés en liaison constante avec les familles. Les actions visent à surmonter ou atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à la réussite scolaire et éducative du jeune concerné.

Le **Projet Educatif de Territoire** (PEDT) est un dispositif créé par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, signé pour une durée de trois ans avec le Préfet, l'Inspectrice académique et la Caisse d'allocations familiales (CAF). Les modalités du partenariat entre les acteurs locaux y sont définies, les objectifs éducatifs communs et les moyens mobilisables pour développer l'offre existante en matière d'activités périscolaires et extrascolaires y sont également formalisés.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme tient compte des problématiques de santé environnementale, en déclinant des actions autour du renouvellement urbain et de l'habitat dégradé, de l'amélioration du cadre de vie, en privilégiant à titre d'exemple les déplacements de proximité et les modalités de transports durables. Par ailleurs, le 11 mai 2021, le Conseil municipal de Villiers-sur-Marne a voté la mise en place d'une **charte promoteur pour la qualité et la construction durable.**

La santé dans toutes les politiques

Le rôle décisif des déterminants sociaux de santé dans la construction des inégalités induit que le principe « la santé dans toutes les politiques » est l'un des fondements de l'action. Ce principe rend compte du rôle décisif de ces déterminants sociaux et environnementaux dans la constitution des niveaux de santé. Mais, de façon plus précise, il renvoie aussi au fait que la plupart des politiques publiques non sanitaires ont un impact important, positif ou négatif, sur la santé des habitants.

3 L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS (DAC ET PTSM)

Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) 94 EST

Le **DAC 94 EST** est un dispositif qui propose des actions d'appui, de coordination et d'animation territoriale pour soutenir les professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux dans la prise en charge des cas complexes ; son territoire d'intervention inclut la commune de Villiers-sur-Marne. Le DAC est un partenaire privilégié du CLS pour le déploiement des actions relatives au renforcement de l'accompagnement du vieillissement à domicile.

Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) du Val-de-Marne[3]

Les problématiques de santé mentale observées sur le territoire de Villiers-sur-Marne lors de la phase de diagnostic rendent l'articulation avec le Projet Territorial de Santé Mentale (**PTSM**) du **Val-de-Marne** indispensable. Le PTSM 94 constitue un niveau de coordination supplémentaire dont le but est d'assurer à chaque personne l'accès à l'ensemble des dispositifs et services en santé mentale du territoire. Le PTSM 94 s'articule autour de thématiques prioritaires : La périnatalité ; L'enfance ; L'adolescence ; Les parcours adultes ; L'habitat ; L'insertion sociale et professionnelle ; La Citoyenneté.

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

Le CLS a vocation à accompagner l'émergence d'une CPTS à Villiers-sur-Marne, pouvant être le résultat de la création d'une CPTS à Villiers-sur-Marne ou l'extension territoriale de la **CPTS** récemment constituée à Champigny-sur-Marne. La proximité immédiate des deux communes, et la prise en compte des flux des patients entre les deux villes, liés à la fois aux soins de 1er recours, au recours à des spécialités médicales... est un levier qu'il convient de considérer.

3 https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/projet_territorial_sante_mentale_94.pdf

4 SYNTHESE DU DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTE DE VILLIERS-SUR-MARNE

En 2019, la **ville de Villiers-sur Marne** a décidé de s'engager dans une démarche de mise en place d'un Contrat Local de Santé sur son territoire. Un Diagnostic Local de Santé (DLS) a ainsi été élaboré pour identifier les principaux besoins et défis du territoire, mais aussi ses forces et ses atouts en matière de santé. Ce travail s'est inscrit dans un processus de co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire.

La réalisation de ce diagnostic local de santé s'est reposée sur trois grands axes :

1. L'analyse de données statistiques et la recherche bibliographique
2. La consultation des partenaires de terrain (dont un groupe de parole « Professionnels de santé »)
3. La consultation des habitants (via un groupe de parole « habitants »)

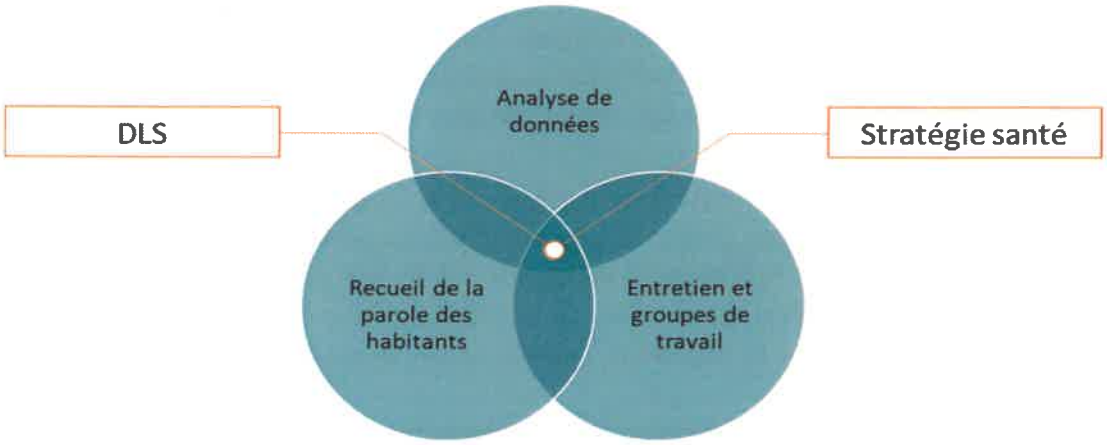

Représentation synthétique de la démarche du DLS

Le DLS a permis d'explorer les différents **déterminants de santé** sur le territoire et également de recueillir la parole des acteurs ainsi que des habitants.

Les principaux résultats du diagnostic local de santé de Villiers-sur-Marne ont été restitués le **1er octobre 2020.** À cette occasion, les acteurs de santé ont confirmé leur intérêt pour s'engager dans une démarche CLS. Le croisement des données a mis en évidence des thématiques de santé prioritaires :

Offre de soins et de santé :

- L'attractivité du territoire auprès de jeunes médecins ;
- Les liens et l'interconnaissance entre les professionnels de santé du territoire ;
- Les liens avec les structures sanitaires et médico-sociales afin d'assurer la qualité du parcours des patients ;
- Soutenir les projets visant à renforcer l'offre de soins sur le territoire et les dispositifs innovants.

Prévention et accès aux soins :

- Les liens et l'interconnaissance entre les différents acteurs intervenant dans le champ social, médico-social mais également sanitaire ;
- Le rôle des associations de quartiers en tant que relais locaux sur le territoire ;
- Des actions spécifiques à différents âges et situations : Périnatalité et petite enfance, enfants et adolescents, personnes en perte d'autonomie, personnes vulnérables socialement ;
- La santé mentale.

Santé environnement

- L'intégration de la thématique santé dans le développement urbain de la commune ;
- Les connaissances sur l'habitat indigne et les problématiques d'accessibilité au logement.

1 POPULATION GENERALE ET ACCES AUX SOINS

Données clés (Insee, 2016)

La commune de Villiers-sur-Marne est une commune située dans l'Est parisien, à une quinzaine de kilomètres de Paris. La commune appartient au département du Val-de-Marne, à l'interface avec celui de Seine–Saint-Denis. La commune, d'une surface d'environ 430 ha, est essentiellement urbaine et bénéficie d'un positionnement privilégié en raison d'une «double accroche territoriale» qui est l'intégration dans le périmètre de l'ACTEP et l'appartenance au secteur 1 de Marne-la-Vallée.

Demain (en 2025), la commune accueillera la gare du Grand Paris Express «Bry — Villiers — Champigny» ce qui renforcera notamment sa connectivité interdépartementale via la future ligne 15.

Villiers-sur-Marne est une commune de 29226 habitants avec une densité 6749 habitants par km² selon le dernier recensement de l'INSEE. La commune compte un quartier politique de la ville (QPV) situé au nord de la commune. Le QPV «Portes de Paris – Les Hautes-Noues» compte 5794 habitants soit 19,8 % de la population totale.

La population progresse de manière importante par rapport au reste du département. La population est relativement jeune, mais un vieillissement de la population est constaté : près de 40% de la population a moins de 30 ans et progression rapide de la population de 60 ans et plus. Des contrastes à l'échelle infracommunale sont observés ; une densification de la population aux quartiers des Hautes-Noues et au centre-ville et une progression de la population importante sur la moitié Est de la commune sont ainsi repérés.

29 226 habitants

Une population jeune importante, mais un vieillissement de la population constaté

Un niveau de formation légèrement plus faible, mais un meilleur accès à l'emploi

Des inégalités socio-territoriales marquées polarisées par le quartier des Hautes-Noues, mais également présentes dans le centre-ville

17,6% des villiérains ne sont pas couverts par un médecin traitant (contre 13,7% à l'échelle départementale)

OBSERVATIONS RELATIVES A L'OFFRE DE SANTE SUR LA COMMUNE

La démographie des médecins généralistes reste préoccupante

- Selon l'ARS, Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) pour le QPV de Villiers-sur-Marne, le reste de la commune étant en Zone d'Action Complémentaire (ZAC).
- La plupart des médecins généralistes sont proches du départ à la retraite (60 % au 31 décembre 2017) : conséquence moins de déplacement à domicile, en contradiction avec le vieillissement de la population dans certains quartiers et le souhait d'un maintien au domicile.

- Exercice exclusivement individuel (seul un cabinet compte deux médecins) et peu d'échanges entre les professionnels du territoire – Or, ce mode d'exercice n'est pas très attractif pour les jeunes médecins qui privilégient un exercice regroupé, voire coordonné et pluridisciplinaire.
- Des cabinets structurellement vieillissants impliquant un coût important de remise aux normes.
- Consultations sans rendez-vous avec des délais d'attente jusqu'à 4 h / Pas de secrétariat / Pas de coordination.
- Recours importants aux urgences pour des soins non programmés.

La démographie paramédicale dans la moyenne avec quelques fragilités pour certaines disciplines

- Pour les différentes professions paramédicales, les densités sont relativement proches de la moyenne départementale et la structure par âge apparait relativement équilibrée.
- Cependant, il existe une forte tension dans l'activité des différents professionnels.
- Les infirmières font face à une forte demande expliquée par la faible démographie médicale notamment au domicile du patient
    - Les délais d'attente pour les masseurs-kinésithérapeutes s'allongent, pouvant aller dans certains cas jusqu'à cinq mois, en parallèle d'une réduction progressive des déplacements à domicile
    - Une seule sage-femme libérale installée dans la commune. Difficulté d'orienter les femmes en raison du manque de professionnels (gynécologues) et délais d'attente importants en PMI (pouvant aller jusqu'à trois mois)

Des professionnels de santé conscients de la problématique et peinant à y faire face

- Les infirmiers et infirmières du territoire absorbent ainsi la demande et s'inscrivent en passerelle entre les différents professionnels, principalement pour les soins à domicile, sans pour autant que ce rôle soit clairement identifié.
- Aujourd'hui, peu d'échanges à ce jour entre les professionnels de santé. Ils sont encore nombreux à ne pas connaitre le rôle du CMS autant que les restes des acteurs du territoire. Si autrefois, ils arrivaient dans une certaine mesure à s'organiser entre eux notamment pour l'orientation des patients en leur absence, aujourd'hui ce n'est plus le cas en raison de la trop grande activité.
- La forte patientèle empêche les médecins d'aborder certains sujets, notamment de prévention, durant les consultations par faute de temps.
- Peu de professionnels sont maîtres de stage à ce jour, or il s'agit d'un levier pour attirer de futurs professionnels sur le territoire.

Et une population fortement impactée

- Une réelle difficulté à trouver un médecin traitant ainsi qu'à voir un médecin en urgence, mais également sur rendez-vous : longs délais d'attente, des prises de rendez-vous pouvant s'avérer difficiles pour certaines populations ne maitrisant pas l'informatique (Doctolib).
- Un recours plus systématique vers les urgences.
- Cette difficulté est accentuée par une méconnaissance des habitants de l'offre de soins sur le territoire :
    - Bien qu'en forte tension, les SAMI ne sont pas connus par tous les Villiérains
    - Une faible visibilité du CMS auprès des habitants ne résidant pas dans le QPV

- Les patients ont le sentiment de ne pas être écoutés par les médecins durant les consultations compte tenu de la brièveté de ces dernières.
- Un taux de fuite important — parmi les bénéficiaires résidant à Villiers-sur-Marne et recevant des actes de médecine générale (MEP inclus), 59,8 % vont se faire soigner à l'extérieur, majoritairement à Champigny-sur-Marne.

Des structures et professionnels de santé volontaires

- Certaines structures sur le territoire essayent de développer des actions et des partenariats avec des associations bien ancrées sur le territoire dans une logique « d'aller vers » afin de tenter de répondre aux besoins spécifiques de la population.
- Encore beaucoup de ressources inutilisées du fait de la méconnaissance mutuelle des acteurs.
- Certains professionnels expriment leur désir de voir se développer les échanges et la coordination sur la commune.

A RETENIR :

- Difficile accès à l'**offre de premier et de second recours** pour l'ensemble de la population, en raison de la démographie médicale déclinante (difficultés d'accès à un médecin traitant).
- Indicateurs de mortalité inférieurs à la moyenne régionale, mais des taux de personnes en Affection Longue Durée (ALD) pour **cancer** et pour **des troubles mentaux ou du comportement légèrement supérieurs** à ceux observés au niveau départemental.
- Des **problématiques croissantes de renoncements aux soins** : populations du QPV, populations précaires hors PQV, étudiants et retraités.
- **L'accès aux droits comme problématique centrale, avec nombreuses barrières** : maîtrise de la langue française, barrières administratives, barrières psychologiques etc.
- Le quartier **« Portes de Paris – Les Hautes-Noues »** fait partie des 20 quartiers du Val de Marne (sur 42 Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) présentant les caractéristiques socioéconomiques les plus fragiles[4].

2 MERE / ENFANT

Données clés (Insee, 2016 – CPAM, 2020)

4 Donnée issue de la typologie des différents QPV du département réalisé par le service Ville et Solidarités urbaines du Conseil Départemental du Val-de-Marne

19,3% de la population a moins de 15 ans (contre 19,6% à l'échelle du département)

17,6% de familles monoparentales – principalement des femmes seules avec enfants

Taux élevé de caries dentaires : la santé bucco-dentaire et la nutrition constituent des thématiques prioritaires

Les problématiques relatives à l'état de santé des enfants concernent principalement l'**hygiène bucco-dentaire et la nutrition.** La **progression de l'obésité chez l'enfant** alerte sur la nutrition et la connaissance des enfants et des parents en la matière. En réaction aux comportements observés : dédoublement du gouter, aliments industriels et transformés, méconnaissances des portions recommandées, etc. D'autre part, est constatée une certaine **réticence à la vaccination** (baisse observée pour certains vaccins). Enfin, **L'exposition excessive aux écrans**, dès la crèche, alerte les professionnels de la petite enfance. Les **parents** restent encore peu sensibles à cette problématique qui entraîne des conséquences sur le sommeil de l'enfant ainsi que sur sa sociabilisation en groupe. Ces problématiques semblent s'accentuer chez certains par des conditions de vie précaires (famille hébergée, logement surpeuplé...) nuisant au bon développement de l'enfant.

Des actions collectives de prévention et de promotion de la santé sont aujourd'hui menées par **le Centre Municipal de Soins (CMS),** concrétisées par : des RDV PMI (lien parents/enfants), actions en direction des usagers des ateliers sociolinguistiques (accès à la santé et à la prévention), des actions autour de l'hygiène bucco-dentaire, des accidents domestiques, l'équilibre alimentaire.

3 ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES

Données clés (INSEE, 2016)

20,1 % de jeunes de15 à 29 ans (contre 19,8% à l'échelle du département)

30% de la population ne dispose d'aucun diplôme (contre 27,3% à l'échelle du département)

26,1% des femmes âgées de 15 à 24 ans sont au chômage (contre 23,9% à l'échelle départementale)

Au sein du QPV : 16,2 % des habitants a moins de 25 ans

Une recrudescence des comportements à risque est observée chez les adolescents et les jeunes adultes. Les acteurs de la jeunesse observent des comportements sexuels présentant des risques (ex : des pratiques sexuels non protégés, une faible adhérence aux différents moyens de contraception et la vente des échanges sexuels contre rémunération). Il est également constaté que les parents sont mal informés et une réponse déstructurée sur le territoire.

4 PERSONNES AGEES

Données clés (Insee 2016 – CPAM, 2021)

13,2% de la population est âgée être 60 et 74 ans (contre 12,6% à l'échelle départementale)

6,5% de la population est âgée de 75 ans et plus (contre 7,1% à l'échelle départementale)

La part des 60 – 74 ans a progressé de 2,2 points entre 2011 et 2016 (progression supérieure à celle du département)

9,3% des 70% et plus sont sans médecin-traitant (contre 6,3% à l'échelle départementale)

La santé des personnes âgées pose une série d'enjeux, notamment en raison de la progression de la part de cette population. L'accès aux soins et à la prévention constituent un véritable enjeu à Villiers-sur-Marne ; une importante marge de progression en termes d'éducation thérapeutique des patients est observée. Aussi, le maintien à domicile des personnes âgées rend la tâche particulièrement difficile en raison de difficultés d'accès à un médecin traitant. Par ailleurs, les acteurs de Villiers-sur-Marne évaluent un risque élevé de troubles dépressifs, Une accentuation de l'isolement des personnes âgées, dans un contexte de tension de l'offre de soins et de précarité socioéconomique est aussi rapportée.

5 LE CONTRAT LOCAL DE SANTE DE VILLIERS-SUR-MARNE

1 LES OBJECTIFS DU CLS

Le CLS vise à développer des **conditions environnementales et sociales favorables à l'état de santé** des populations, à promouvoir et garantir le respect des droits des usagers du système de santé, enfin il vise à faciliter l'accès de tous, et notamment des personnes démunies, aux soins, aux services et à la prévention.

Ainsi, le CLS s'attachera à :

Prendre en compte les **spécificités du territoire et des infra-territoires**	Consolider le **partenariat existant** localement sur les questions de santé	Décloisonner **prévention et promotion de la santé / soins ambulatoires et hospitaliers/ accompagnement médico-social**

Cette ambition permettra la coordination des financeurs, des acteurs et des politiques impactant la santé.

Des principes-clés donnent une cohérence et une unité aux réflexions engagées et aux actions proposées dans ce présent CLS :

- L'inscription des actions du CLS dans la **continuité des projets engagés antérieurement** par la Ville de Villiers-sur-Marne et ses différents services ;
- L'Intervention de la Ville en **complémentarité des partenaires santé** pour assurer la visibilité et la lisibilité des projets entrepris à Villiers-sur-Marne, garantir l'adhérence des habitants et des acteurs à ces projets, et renforcer les liens et l'interconnaissance entre les acteurs du territoire ;
- Le repérage de besoins spécifiques et l'ajustement des moyens pour **intensifier l'action là où cela est nécessaire** ;
- La **prise en compte des environnements** au sein desquels évoluent les habitants, de leurs attentes et de la perception de leur santé, pour **adapter le langage aux publics ciblés et mobiliser des leviers adaptés à leurs besoins.**

2 LE PERIMETRE GEOGRAPHIQUE, LA DUREE, RECONDUCTION EVENTUELLE ET REVISION

Périmètre géographique

Ce contrat concerne l'intégralité du territoire de Villiers-sur-Marne.

Durée du contrat. Reconduction éventuelle.

Le présent contrat prend effet à la date de la signature et prendra fin le **31 décembre 2024.**

Le présent CLS couvre la période **2022-2024**. A la parution du PRS3, les orientations stratégiques seront prises en compte par voie d'avenant de prolongation du présent contrat.

À la fin de cette période, le CLS fera l'objet d'un bilan, puis il pourra être conduit sous une 2ème version (CLS 2).

Révision du contrat

Au cours de sa période de validité, le CLS peut être modifié par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties signataires.

3 GOUVERNANCE ET PILOTAGE

Le comité de pilotage du CLS

Définition/ positionnement

L'instance décisionnelle du CLS sera le Comité de pilotage (ou COPIL), composé de tous les signataires du CLS ou de leurs représentants. En fonction de l'ordre du jour, il sera possible d'y associer ponctuellement, à titre consultatif, d'autres partenaires (notamment les représentants des dispositifs « associés »).

Rôles

Cette **instance a pour vocation** de :

- Fixer les grandes orientations du CLS ;
- Valider l'avancée de la programmation ;
- Procéder, le cas échant, à des réorientations stratégiques ;
- Valider les actions prioritaires élaborées avec les acteurs ainsi que les fiches actions ;
- Procéder à la validation de l'évaluation du CLS ;
- Veiller à la bonne articulation entre les CLS et les autres politiques publiques

Rythme

Cette instance se réunira en fonction des besoins, à l'initiative de **la commune et avec l'appui du/ de la coordinateur (-trice),** mais au minimum une fois par an. Il se réunit en séance supplémentaire chaque fois que cela est nécessaire ou à la demande d'un des signataires.

Le comité technique du CLS

Définition/ positionnement

Le comité technique (ou COTECH) réunira les représentants des signataires du CLS au niveau technique, La Directrice Santé et de la Petite Enfance, la Cheffe de service du centre de soins municipal, ainsi que des membres invités au regard de leur expertise dans le domaine (ex : les pilotes des fiches actions).

Rôles

Cette instance a pour vocation de :

- Traduire de manière opérationnelle les orientations stratégiques du COPIL,
- Appuyer méthodologiquement le (la) coordinateur (-trice) et les groupes thématiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions.
- Suivre et rendre compte (au COPIL et à toute autre partie prenante du CLS) de l'avancée globale de la programmation et de son évaluation.
- Assurer la cohérence avec les autres démarches territoriales
- Assurer le relai avec l'ensemble des parties prenantes locales

Rythme

Le rythme de cette instance est à prévoir en fonction des priorités fixées par la Ville de Villiers-Marne dans la mise en œuvre des actions. Il sera défini en concertation entre la coordinatrice du CLS et les porteurs des actions.

La coordination du CLS

Définition/ positionnement

Le (la) coordinateur (-trice) du CLS anime le pilotage global pour le compte de l'ensemble des signataires, en lien avec leurs représentants au sein du Comité de pilotage. La Directrice Santé et de la Petite Enfance, est la coordinatrice du CLS. Afin de mener à bien ses missions, elle est appuyée par la référente technique et Cheffe de service du centre de soins municipal.

Rôle

La mission principale du coordonnateur CLS est d'impulser, d'orchestrer et de maintenir dans le temps la dynamique autour du contrat local de santé à Villiers-sur-Marne :

- Assurer la mise en œuvre du CLS ;
- Animer et mobiliser dans le CLS ;
- Participer à la déclinaison territoriale de la politique de santé définie dans le PRS Ile-de-France (relayer les campagnes de prévention ...) ;
- Participer à la diffusion d'une culture de promotion de la santé auprès des acteurs et décideurs locaux

<table>
<tr><th>En amont du CLS</th><th>Déploiement du CLS 2022-2024</th><th>Après</th></tr>
<tr><td rowspan="2">• Fédérer les acteurs de terrain dans la démarche CLS
• Organiser la gouvernance du Contrat local de santé (Comité de pilotage, comité technique)</td><td>• Assurer l'animation, la coordination et le suivi du CLS et de son programme d'actions pluriannuel, en lieu avec les porteurs des fiches-actions
• Animer les instances de gouvernance du CLS : comité de pilotage, comité technique
• Veiller à la mise en cohérence des actions du CLS avec les autres démarches territoriales
• Soutenir la conception, le développement de la mise en œuvre des actions autour des partenariats locaux</td><td>• Être force de proposition dans l'actualisation du plan d'actions et susciter des innovations territoriales en identifiant problématiques, opportunités, volontés et attentes nouvelles</td></tr>
<tr><td colspan="2">• Identifier les leviers et freins du territoire et l'évolution des besoins de santé de la population
• Assurer le suivi de l'évolution des acteurs et des projets dans les différents champs de l'accès aux soins de 1er recours, de la prévention et promotion de la santé et la santé environnement ou des parcours (qui ne seraient pas directement intégrés au CLS en cours, mais potentiellement mobilisables pour l'élaboration et la mise en œuvre du CLS 2)
• Conduire les évaluations inhérentes au CLS (évaluation à mi-parcours et évaluation finale)</td></tr>
<tr><td colspan="3">• Être une personne ressource de proximité pour tout acteur impliqué ou souhaitant s'impliquer dans la démarche des CLS
• Favoriser la communication autour du CLS à toutes les étapes de la démarche à l'aide d'un plan de communication entre autres et s'assurer de sa mise en œuvre
• Participer à la diffusion d'une culture de promotion de la santé auprès des acteurs et décideurs locaux
• Assurer un travail de veille et de réponse aux appels à projets
• Susciter et appuyer la participation des habitants</td></tr>
</table>

4 L'EVALUATION DU CLS

L'évaluation doit porter sur les **actions** mais également sur la **stratégie globale du CLS** et s'intéresser au processus mais aussi aux résultats et effets du contrat. Celle-ci doit être validée par le COPIL.

Une **première évaluation** sera conduite pour la période **2022-2024**. Cette évaluation servira de base pour une éventuelle reconduction (CLS 2). Elle considèrera :

- L'évaluation de la **stratégie globale** et de son **pilotage** (analyse de processus).
- L'évaluation de **chaque action dans leur mise en œuvre et résultats escomptés**. Pour chaque action, un ensemble d'indicateurs est défini en amont de leur réalisation, et sera relevé tout au long de la mise en œuvre de la programmation.

6 LA DEMARCHE DU CLS MISE EN ŒUVRE A VILLIERS-SUR-MARNE

1 L'ELABORATION DU CLS DE VILLIERS-SUR-MARNE

L'élaboration du CLS s'est inscrite dans la suite des travaux du DLS du territoire. Le pilotage pour la définition du CLS de Villiers-sur-Marne a été confié à la Direction de la Santé et de la Petite Enfance de Villiers-sur-Marne.

Comme pour son DLS, la Ville a souhaité définir son CLS en se basant sur un **travail partenarial de co-construction**, avec l'ensemble des acteurs santé du territoire.

La méthodologie de construction du CLS de Villiers-sur-Marne s'est déroulée en trois phases (**Planning**) :

Une **gouvernance** a été mise en place pour la définition du CLS :

Un **comité de pilotage** (COPIL) a été établi dès le démarrage de la mission, afin d'associer à son suivi, à son déroulement et aux prises de décision l'ensemble des partenaires institutionnels pressentis pour la mise en œuvre du CLS. Le Comité de Pilotage (COPIL), présidé par Monsieur le Maire, a supervisé l'ensemble des travaux pour l'élaboration du CLS. Ils ont été invités à faire partie du Copil : l'ARS du Val-de-Marne, la Préfecture du Val-de-Marne, la CPAM du Val-de-Marne, le Département du Val-de-Marne et la représentante de l'Éducation Nationale.

Le **Comité technique** (COTECH) a été en charge de l'élaboration du CLS. Il a également préparé les copil, animé les groupes de travail en lien avec le CLS et rédigé le CLS. Le cotech était composé de la Directrice Générale Adjointe des Services en charge des Affaires Sociales, de la **Directrice Santé et de la Petite Enfance, de la Cheffe de service du centre de soins municipal, et du Cabinet Acsantis.**

Définition des axes stratégiques du CLS de Villiers-sur-Marne et élaboration des fiches-actions

L'élaboration du CLS, inscrite dans la suite des travaux du Diagnostic Local de Santé, s'est articulée autour de **trois groupes de travail**, une **réunion interne** aux services de la ville et des **échanges bilatéraux** avec les services municipaux.

- Un groupe de travail sur l'offre et l'accès aux soins, organisé le 8 avril 2021 ;
- Deux groupes de travail sur la prévention et la promotion de santé (services de la ville), les 13 avril 2021 et 17 mai 2021 ;
- Un groupe de travail sur la prévention et la promotion de santé (acteurs de santé du territoire), le 1er juin 2021.

Les groupes de travail ont rassemblé un grand nombre d'acteurs, témoignant d'une motivation pour travailler ensemble. Des échanges bilatéraux avec les services de la ville ont permis de poursuivre les réflexions afin de tendre vers l'ouverture intersectorielle du CLS.

La feuille de route du CLS a été constituée à l'issue des groupes de travail ; les discussions et échanges ont porté aussi bien sur les thématiques de santé prioritaires que sur les actions entreprises par chacun des participants, permettant de décloisonner les réflexions et amorcer un travail en réseau. Un Comité de pilotage s'est tenu le 29 juin 2021 pour valider la feuille de route ; les membres du Copil ont également pu partager les projets en cours dans chacune de leur institution, pouvant être intégrés au CLS. La consolidation des fiches-actions s'est poursuivie par échanges itératifs avec le cotech, les services municipaux, l'ARS et la Préfecture.

Rédaction, signature et restitution du CLS

La phase 3 a été consacrée à la finalisation de la rédaction du CLS de Villiers-sur-Marne et de ses fiches actions, en vue d'une signature courant 2022.

2 Le Contrat Local de Sante de Villiers-sur-Marne

La Ville de Villiers-sur-Marne, via son premier Contrat Local de Santé, entend d'une part, **consolider l'offre de soins de premier et de second recours** sur son territoire, et d'autre part, **soutenir le déploiement d'actions de promotion et de prévention de la santé.**

Quinze fiches-actions ont été formalisées. Elles ont été pensées de manière à **regrouper des porteurs et des partenaires** œuvrant dans les mêmes domaines et poursuivant des objectifs identiques, ceci afin de **décloisonner** et **mutualiser les compétences**, tout en répondant au mieux aux spécificités locales. Outre la mutualisation des compétences, cela a également vocation à favoriser l'**interconnaissance** des acteurs et le travail en réseau.

L'inscription de la **participation citoyenne** dans le CLS est recherchée, en l'intégrant aux pratiques de mobilisation des habitants déjà développées à Villiers-sur-Marne. Les **réunions publiques**, notamment dans le cadre du renouvellement urbain ou des actions envisagées par le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), sont régulièrement organisées avec les habitants afin de présenter un projet et recueillir les craintes et les attentes des villiérains. La participation citoyenne est ainsi pensée par projet et action, pour assurer l'adhérence des publics ciblés aux futures actions du CLS, les adapter le cas échéant, en concertation avec chaque porteur.

7 Les Fiches actions du CLS de Villiers-sur-Marne

Les deux (2) **Axes stratégiques** du CLS de Villiers-sur-Marne sont déclinés en **Fiches Action**. Les Fiches Action du CLS de Villiers-sur-Marne sont présentées sur la base du format utilisé par l'ARS d'Ile-de-France pour le suivi des CLS de la région, via son outil de suivi spécifique (format Excel).

Tableau récapitulatif : Axes Stratégique et Fiches actions

			Début	Fin
Consolider l'offre de soins de premier et de second recours sur le territoire	1	Faciliter le recrutement et l'installation de nouveaux professionnels de santé	10/2022	10/2024
	2	Structurer une offre de soins (de premier et second recours et de prévention) :	01/2022	10/2024
	3	Etudier la faisabilité d'intégrer et de décliner localement le projet de CPTS de Champigny-sur-Marne	01/2023	10/2024
	4	Promouvoir le développement de projets et de dispositifs innovants	-	-
	5	Faciliter le repérage et l'orientation des situations complexes ou fragiles	04/2022	10/2024
Soutenir le déploiement d'actions de promotion et de prévention de la santé	6	Lutter contre la sédentarité et promouvoir l'activité physique	10/ 2022	10/2024
	7	Offrir des activités sportives adaptées à une pratique régulière pour tous types de publics et de niveaux	10/2024	-
	8	Créer des conditions de vie et d'habitat favorable	10/2024	-
	9	Pérenniser et renforcer les actions d'éducation nutritionnelle de la Ville auprès de publics ciblés	01/2022	10/2024
	10	Encourager la population à participer aux campagnes de dépistages organisés / Vaccination	04/2023	10/2024
	11	Agir sur les milieux de vie des enfants et des adolescents : milieu scolaire et familial	10/2023	10/2024
	12	Améliorer l'accès à la prévention et aux soins des personnes âgées	10/2022	10/2024
	13	Renforcer l'accompagnement du vieillissement à domicile	04/2022	10/2024
	14	Préparer la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)	10/2024	-
	15	Prévenir la souffrance psychique et les comportements à risque	10/2024	-

1 Axe 1 : Consolider l'offre de soins de 1ER et de 2ND recours sur le territoire

Résumé

Le DLS a mis en lumière des difficultés d'accès à l'offre de premier et de second recours pour l'ensemble de la population, en raison de la **démographie médicale déclinante**, et limitant de fait **l'accès à un médecin traitant**- les personnes âgées de plus de 70 ans étant particulièrement concernées. Aussi, des problématiques croissantes de **renoncements aux soins** et **aux droits** sont observées. Le DLS a là aussi permis d'isoler les catégories de population les plus exposées : les habitants du quartier prioritaire de la politique de la Ville, mais également les populations précaires hors QPV, les étudiants et retraités. Par ailleurs, aucune structure d'exercice coordonné n'est recensée à Villiers-sur-Marne.

Des points essentiels ont été mis en évidence lors des groupes de travail du CLS : la faiblesse de Villiers-sur-Marne en termes **d'attractivité du territoire et d'attractivité médicale**, la **méconnaissance de l'offre de santé locale** entre les professionnels de santé du territoire, les structures sanitaires et médico-sociale et le milieu associatif. Or, les groupes de travail ont révélé des initiatives et actions foisonnantes, innovantes pour certaines, à valoriser, faire connaître et décloisonner dans le cadre du CLS.

Par ailleurs, une **CPTS** s'est récemment constituée à Champigny-sur-Marne. La proximité immédiate des deux communes, et la prise en compte des flux des patients entre les deux villes, liés à la fois aux soins de 1er recours, au recours à des spécialités médicales... est un levier qu'il convient de considérer.

Fiches actions

La Ville de Villiers-sur-Marne souhaite améliorer l'attractivité de son territoire pour attirer de nouveaux professionnels de santé et faciliter leur installation. Plusieurs leviers sont envisagés pour renforcer l'accès à une offre de soins de premier et de second recours, dont la mise en œuvre est pensée graduellement. L'idée étant de formaliser **une stratégie de communication et d'attractivité médicale** valorisant les opportunités d'installation et le cadre de vie de Villiers-sur-Marne et **d'offrir un accueil personnalisé** pour l'information et l'accompagnement à l'installation des professionnels de santé. Le renforcement de l'offre de soins passe également par **le soutien au développement de l'exercice coordonné pluriprofessionnel**, en étudiant la meilleure modalité d'organisation au regard des opportunités et des dynamiques à l'œuvre sur le territoire (ex : équipe de soins primaire, maison de santé pluri professionnelle, centre de santé polyvalent...). Aussi, les participants aux groupes de travail ont engagé une réflexion visant à étudier l'opportunité de voir émerger un projet de création/élargissement d'une CPTS à Villiers-sur-Marne. L'amélioration de l'accès à une offre de soins de premier recours, de proximité et de prévention se matérialise également par le développement de projets et de **dispositifs innovants**, susceptibles de structurer une offre de prévention en santé pour Villiers-sur-Marne et de faciliter l'essor et la conduite au long cours de projets portant sur des thématiques précises. Des réflexions sont engagées et des projets sont à l'étude sur le territoire, considérés comme des **opportunités pour le CLS** et sur lesquelles les acteurs et la collectivité peuvent s'appuyer. La ville via son CLS souhaite **orchestrer les initiatives et les dispositifs émergents** pour mieux orienter et accompagner les publics en besoin de prévention vers l'offre disponible sur la ville et d'assurer le **maillage territorial** des actions de prévention (QPV, personnes isolées...) en s'appuyant sur des **relais locaux tels que les structures d'exercice coordonné** à venir. Enfin, une attention particulière est aussi portée à l'amélioration de **l'accès des publics précaires aux soins et à la prévention**

AXE 1. Consolider l'offre de soins de 1er et de 2nd recours sur le territoire		Début	Fin
1	Faciliter le recrutement et l'installation de nouveaux professionnels de santé	10/2022	10/2024
2	Structurer une offre de soins (de premier et second recours et de prévention) :	01/2022	10/2024
3	Etudier l'opportunité de déployer localement un projet de santé pour une CPTS	01/2023	10/2024
4	Promouvoir le développement de projets et de dispositifs innovants	-	-
5	Faciliter le repérage et l'orientation des situations complexes ou fragiles	04/2022	10/2024

FICHE ACTION 1	[CLS de Villiers-sur-Marne]		
Axe Stratégique	Consolider l'offre de soins de premier et de second recours		
Intitulé de l'action	Favoriser le recrutement et l'installation de nouveaux professionnels de santé à Villiers-sur-Marne		
Porteur de l'action	Ville de VsM, Services Urbanisme et Communication	Début oct-22	Fin

JUSTIFICATION

Les conditions d'accueil des professionnels de santé susceptibles de s'installer apparaissent primordiale pour favoriser le renforcement et la pérennisation de l'offre de santé de proximité à Villiers-sur-Marne.

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	Non

DESCRIPTION

Obj spécifique	Faciliter le recrutement et l'installation de nouveaux professionnels de santé
Obj opérationnel 1	Mettre en œuvre une stratégie de communication et d'attractivité médicale
Obj opérationnel 2	Accompagner l'installation de nouveaux professionnels de santé

Le renforcement de l'attractivité du territoire ainsi que le recrutement et l'installation de nouveaux professionnels de santé se concrétisent par

La mise en oeuvre d'une stratégie de communication et d'attractivité médicale qui valorise les opportunités d'installation et le cadre de vie de Villiers-sur-Marne : 1/ Utilisation de plateformes en ligne : Comm'une opportunité, DOC 112 ; 2/ Le renforcement du partenariat avec l'université de médecine par la diffusion d'une présentation pertinente aux étudiants par les professionnels de santé voire de l'ouverture de davantage de terrains de stage pour les étudiants dans la commune (externes, internes) ; 3/ La communication sur les permanences locales d'aide à l'installation organisées par l'URPS médecins libéraux de l'Ile-de-France ; 4/ La communication sur les atouts du territoire.

L'idée étant d'initier dès les premiers échanges le travail en partenariat avec les futurs professionnels de santé qui répondraient aux annonces afin de mettre en commun les projets des candidats avec ceux de la ville de Villiers-sur-Marne et des professionnels de santé qui y exercent. **L'accompagnement à l'installation de futurs professionnels de santé, à travers : 1/** Un accueil personnalisé des professionnels de santé ; **2/** La diffusion d'informations sur les aides à l'installation ; 3/ Un accompagnement dans les démarches administratives lors de l'installation en libérale de jeunes professionnels et la mise en relation avec des interlocuteurs sur la commune pouvant les guider au long cours, les orienter vers les autres partenaires... ; **4/** La mise à disposition de logements destinés aux étudiants (ex : les studios localisés au sein de la Résidence Autonomie à Villiers-sur-Marne) ; **5/** L'accompagnement à l'insertion professionnelle et sociale du conjoint.

Public cible	Professionnels de santé ; Etudiants : médicaux et paramédicaux ; Habitants		
Lieu de l'action	Villiers-sur-Marne	Territoire :	Tout le territoire du CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			Non

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Système de santé		
Thème 1	Accès aux soins	Si autre :	
Thème 2		Si autre :	
Thème 3		Si autre :	
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			1.1
Faire émerger et soutenir des territoires d'action à l'initiative des acteurs			
Articulation avec d'autres plans locaux			

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Politique de la ville	CCAS / Ville	Oui	Oui	Oui	Oui
Emploi/Insertion	Espace Emploi (L'Escale)	Oui		Oui	
Petite enfance	Structures d'accueil de la petite enfance	Oui		Oui	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?		Non
Si oui, précisez :	Quel degré ?	

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	
Indicateur activité 1	Mise en place de la stratégie de communication et d'attractiité médicale
Indicateur activité 2	
Indicateur résultat 1	Nombre de nouveaux professionnels de santé installés sur la commune
Indicateur résultat 2	Nombre de professionnels de santé accompagnés dans les démarches d'installation

FICHE ACTION 2	[CLS de Villiers-sur-Marne]		
Axe Stratégique	Consolider l'offre de soins de premier et de second recours		
Intitulé de l'action	Structurer une offre de soins de premier et de second recours		
Porteur de l'action	Commune de Villiers sur Marne	Début janv-22	Fin

JUSTIFICATION

L'offre de soins est jugée critique en raison du non renouvellement de l'offre actuelle, ce qui affecte aussi bien l'accès aux soins que la qualité des parcours

Aucune structure d'exercice coordonné n'est aujourd'hui recensée à Villiers-sur-Marne

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	Non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	Oui

DESCRIPTION

Obj spécifique	Favoriser l'installation des professionnels de santé généralistes
Obj opérationnel 1	Favoriser l'implantation et le développement de structures pluriprofessionnelles de type MSP
Obj opérationnel 2	Créer de la cohérence entre les projets de santé des structures pluriprofessionnelles de type MSP

Structurer une offre de soins (de premier et second recours) : soutenir l'implantation et le développement des dynamiques pluriprofessionnelles et orchestrer les initiatives et les dispositifs émergents pour favoriser la cohérence entre les projets et leur ancrage territorial

- Favoriser l'implantation et le développement de structures pluriprofessionnelles de type Equipe de Soins Primaire, MSP et Centre de santé

* Etudier la faisabilité et pertinence eu égard aux besoins de santé du territoire ;
* Mettre en place une ingénierie de projet de la MSP : mobilisation des professionnels intéressés, définition du projet de santé, projet d'exercice professionnel, statut, budget, SI, fonction de coordination) en vue d'une labellisation par l'ARS et d'une inscription du projet dans l'ACI (accord conventionnel interprofessionnel)
* Le volet urbanistique et immobilier (programmation immobilière et projet architectural), en mobilisant les aides adéquates (structuration juridique, modèle économique, besoins immobiliers, outils métiers...)

Public cible	Professionnels de santé ; Etudiants : médicaux et paramédicaux ; Habitants		
Lieu de l'action	Villiers-sur-Marne	Territoire :	Tout le territoire du CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			Oui

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Système de santé			
Thème 1	Accès aux soins	Si autre :		
Thème 2		Si autre :		
Thème 3		Si autre :		
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			1.1	2.3
Faire émerger et soutenir des territoires d'action à l'initiative des acteurs				
Anticiper et optimiser les prises en charge non programmées				
Articulation avec d'autres plans locaux				

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Professionnels de santé, CMS, MSP	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	ARS / DT 94	Oui	Oui	Oui	Oui
Aménagement	Promoteurs immobiliers	Oui	Oui	Oui	Oui
Politique de la ville	Ville / CCAS				

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?		Non
Si oui, précisez :	Quel degré ?	

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	
Indicateur activité 1	Nombre de médecins-généralistes en exercice
Indicateur activité 2	Nombre de projets de programmation / architecturaux formalisés
Indicateur résultat 1	Nombre de structures plurirprofessionnelles
Indicateur résultat 2	Nombre de MSP labellisées par l'ARS

FICHE ACTION 3	[CLS de Villiers-sur-Marne]		
Axe Stratégique	Consolider l'offre de soins de premier et de second recours		
Intitulé de l'action	Etudier l'opportunité de déployer localement un projet de santé pour une CPTS		
Porteur de l'action	Dr Bien, Mme Barranx, Mr Maleine, Mme Delin	Début	Fin

JUSTIFICATION

Une CPTS s'est récemment constituée à Champigny-sur-Marne, située à 4 kilomètres de Villiers-sur-Marne. Ce projet s'articule avec le CLS de la commune, dont les projets de chacun sont concomittement déployés et articulés.

La proximité immédiate des deux communes permet d'envisager l'élargissement de la CPTS au territoire de Villiers-sur-Marne et l'intégration des professionnels de santé au projet de santé de la CPTS.

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	Non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	Non

DESCRIPTION

Obj spécifique	Etudier l'opportunité de déployer localement un projet de santé pour une CPTS
Obj opérationnel 1	Faciliter et outiller la mise en œuvre locale du projet de santé de la CPTS dans ses différents volets
Obj opérationnel 2	En cohérence avec le projet de CPTS, poursuivre la formalisation de partenariats

Etudier la faisabilité d'intégrer et de décliner localement le projet de CPTS de Champigny-sur-Marne (en coordination avec la DT ARS 94) :

- **Accompagner l'extension du périmètre géographique de la CPTS de Champigny à la commune de Villiers sur Marne**, en se donnant le temps de la réflexion
- **Faciliter les adhésions des professionnels de santé de Villiers-sur-Marne au projet**, en vue de la déclinaison du projet de santé sur la commune / Etoffer le noyau des professionnels de santé
- **Fluidifier les parcours des patients** entre Champigny-sur-Marne et Villiers-sur-Marne
- **Des pistes de travail communes sont d'ores-et-déjà imaginées pour décliner le projet de santé à Villiers-sur-Marne : 1/** *Faciliter et outiller la mise en œuvre locale du projet de santé de la CPTS dans ses différents volets (accès aux soins, parcours, prévention) : l'accès aux soins et aux avis spécialisés via la télémédecine ;* ***2/*** *Décliner et adapter le guide/annuaire des services et dispositifs afin de faciliter l'interconnaissance des acteurs et l'accès aux droits et à la santé (offre sanitaire, sociale, médico-sociale ainsi que les actions de prévention et les acteurs porteurs) ;* ***3/*** *Organiser des réunions thématiques permettant la rencontre et l'échange autour des spécialités de chacun et d'impulser un travail en réseau (la santé mentale, la jeunesse, les personnes en perte d'autonomie, la parentalité...) ;* ***4/*** *En cohérence avec le projet de CPTS, poursuivre la formalisation de partenariats entre les professionnels de santé et les structures sanitaires et médico-sociales (le centre de rééducation fonctionnelle, le centre hospitalier Saint-Camille...) pour fluidifier les parcours de santé.*

Public cible	Professionnels de santé ; Etudiants : médicaux et paramédicaux ; Habitants		
Lieu de l'action	Villiers-sur-Marne et Champigny-sur-Marne	Territoire :	Tout le territoire du CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Système de santé			
Thème 1	Accès aux soins	Si autre :		
Thème 2	Dispositif de coordinnation	Si autre :		
Thème 3		Si autre :		
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			1.1	2.3
Faire émerger et soutenir des territoires d'action à l'initiative des acteurs				
Anticiper et optimiser les prises en charge non programmées				
Articulation avec d'autres plans locaux				

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	CPTS de Champigny-sur-Marne	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	ARS	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Professionnels de santé	Oui	Oui	Oui	Oui
Politique de la ville	Ville / CCIS	Oui	Oui	Oui	Oui

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?		Non
Si oui, précisez :	Quel degré ?	

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	Mise en place d'une coopération entre CLS et CPTS pour soutenir l'offre de soins
Indicateur activité 1	Nombe de réunions de coordination CLS / CPTS / Professionnels de santé
Indicateur activité 2	Extension du périmètre géographique de la CPTS de Champigny-sur-Marne à Villiers-sur-Marne
Indicateur résultat 1	
Indicateur résultat 2	

FICHE ACTION 4	[CLS de Villiers-sur-Marne]		
Axe Stratégique	Consolider l'offre de soins de premier et de second recours		
Intitulé de l'action	Faciliter l'accès aux soins et à la prévention en développant des projets et des dispositifs innovants		
Porteur de l'action	Centre de Rééducation Fonctionnelle, Ville de VsM	Début	Fin

JUSTIFICATION

Villiers-sur-Marne regorge d'initiatives et de projets innovants en faveur de la santé, et notamment de la structuration d'une offre de prévention en santé pour Villiers-sur-Marne (ex : Maison sport-santé, la future maison des parents....).

L'idée ici est de faciliter l'essor et la conduite au long cours de projets portant sur des thématiques précises.

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	Non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	Non

DESCRIPTION

Obj spécifique	Promouvoir le développement de projets et de dispositifs innovants
Obj opérationnel 1	Renforcer la visibilité auprès des habitants et des professionnels des structures en cours de développement
Obj opérationnel 2	Assurer la complémentarité des projets menés à Villiers-sur-Marne sur des thématiques de prévention commun

L'amélioration de l'accès à une offre de soins de premier recours, de proximité et de prévention se matérialise également par le développement de projets et de dispositifs innovants, susceptibles de structurer une offre de prévention en santé pour Villiers-sur-Marne et de faciliter l'essor et la conduite au long cours de projets portant sur des thématiques précises. Villiers-sur-Marne regorge d'initiatives et de projets innovants en faveur de la santé, et notamment de la structuration d'une offre de prévention en santé pour Villiers-sur-Marne (ex : Maison sport-santé, la future maison des parents, la maison des aidants, le Dispositif d'Appui à la Coordination - DAC).

- **Faire connaître l'offre disponible aux habitants, aux professionnels de santé et autres acteurs au contact des publics ciblés, pouvant assurer le relai des actions de prévention et de promotion de la santé à leur échelle** (comme relai pour l'accueil, la coanimation ou le portage d'actions) ;
- **Assurer la complémentarité des projets menés par les acteurs du territoire :** co-portage de certaines actions, conventions de partenariat, création d'espaces collaboratifs entre les partenaires d'une même action ou groupe d'action poursuivant le même objectif

Public cible	Partenaires santé - Professionnels de santé		
Lieu de l'action	Villiers-sur-Marne	Territoire :	Tout le territoire du CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			Non

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Système de santé			
Thème 1	Accès aux soins	Si autre :		
Thème 2		Si autre :		
Thème 3		Si autre :		
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			1.1	1.3
Faire émerger et soutenir des territoires d'action à l'initiative des acteurs				
Optimiser les parcours grâce aux services et outils numériques				
Articulation avec d'autres plans locaux				

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Professionnels de santé - CPTS	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Centre Médico-Psychologique	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	Maison des Adolescents	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	VSJ villiers Sports jeunesse	Oui	Oui	Oui	Oui

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?		Non
Si oui, précisez :	Quel degré ?	

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	
Indicateur activité 1	Nombre de réunions partenariales entre les acteurs du territoire sur des thématiques communes de prévention
Indicateur activité 2	Nombre d'action commune entre les acteurs du territoire (Maison Sport Santé / Associations ; CPTS / Associatio
Indicateur résultat 1	Nombre de structures labellisées (Maison des Parents / Maison Sport-Santé)
Indicateur résultat 2	

FICHE ACTION 5	[CLS de Villiers-sur-Marne]		
Axe Stratégique	Faciliter l'accès aux droits et à la santé		
Intitulé de l'action	Faciliter le repérage et l'orientation des situations complexes ou fragiles		
Porteur de l'action	Restos du Cœurs Secours populaire, Secours catholique	Début avr-22	Fin

JUSTIFICATION

Un territoire marqué par des inégalités socioterritoriales, polarisées par le quartier des Hautes-Noues, Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV).

Les inégalités socioterritoriales sont combinées à l'accroissement des situations de renoncement ou de refus de soins, des difficultés d'accès à la protection sociale...

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	Oui

DESCRIPTION

Obj spécifique	Faciliter le repérage et l'orientation des situations complexes ou fragiles
Obj opérationnel 1	Mieux accompagner les personnes en situation de précarité vers le soin et la prévention
Obj opérationnel 2	Garantir l'accès de tous aux dispositifs de droits communs

Autre(s) porteur(s) : Val de Brie Insertiion, Emmaüs synergie, CCAS, COMEDE, Migrations santé, structure mineurs non accompagnés du territoire (DAHM AUVM et Claire Amitié)

L'action du CLS vise à corriger les inégalités en matière d'accès aux droits, en facilitant et en accompagnant l'usager dans l'ouverture de ses droits et l'orientant au mieux dans le système de santé. Pour structurer cette mission, il s'agira de :

Mieux accompagner les publics précaires vers le soin et la prévention : 1/ Sensibiliser et former les acteurs de proximité à l'information et l'orientation du public pour l'accès aux droits, aux soins et à la prévention (services municipaux, associations, structures d'exercice coordonné...) ; **2/** Poursuivre les réunions thématiques en groupes restreints sur les droits des patients pour mettre en réseau des acteurs et optimiser l'accompagnement des publics à la réalisation des démarches (accès à la sécurité sociale, prise de RDV médicaux, inscription à des activités de prévention, etc.) **3/** Organiser un Forum d'accès aux droits"

Assurer l'accès de tous aux dispositifs de droits communs : 1/ Recenser les principaux dispositifs de droits communs (ex : par population : enfants, adolescents, jeunes adultes, adultes, personnes handicapées, personnes âgées) : le dispositif « forfait 100% Psy enfant Ado », " Congé de solidarité familiale" (CPAM) ; **2/** Formaliser un guide et organiser sa diffusion ; **3/** S'assurer de l'appropriation du guide par les publics cibles et les accompagner dans leur démarche (en s'appuyant sur des relais locaux - les structutres d'exercice coordonné à venir..).

Public cible	Personnes vulnérables et précaires : habitants du quartier des Hautes-Noues, les personnes primo-arrivantes...		
Lieu de l'action	Villiers-sur-Marne	Territoire :	Infra-communal
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			Oui

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Circonstances matérielles		
Thème 1	Accès aux droits	Si autre :	
Thème 2	Accès aux soins	Si autre :	
Thème 3	Intervention globale pour personne en difficulté sociale	Si autre :	
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			2.1
Améliorer la connaissance des besoins et de la qualité des réponses			
Articulation avec d'autres plans locaux	Contrat de Ville		

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Politique de la ville	Services de la Ville / CCAS	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	Entr'aide 94, COMEDE, Migration santé	Oui	Oui	Oui	
Social	Associations : Secours populaire, secours catholique	Oui	Oui	Oui	
Santé	Professionnels de santé	Oui	Oui	Oui	
Santé	ARS, CPAM	Oui	Oui	Oui	Oui

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?

Si oui, précisez : Quel degré ?

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	
Indicateur activité 1	Nombre de participants par réunion thématique
Indicateur activité 2	
Indicateur résultat 1	Formalisation d'un guide qui recence les principaux dispositifs de droits communs
Indicateur résultat 2	

2 Axe 2 : Soutenir le deploiement d'actions de promotion et de prevention de la sante

Résumé

Le DLS a mis en lumière le besoin d'actions de prévention et promotion de la santé spécifiques aux différents âges de la vie : la périnatalité et la petite enfance, les enfants et les adolescents, les personnes âgées. Aussi, des difficultés d'accès aux dépistages et à la vaccination sont observées. Ces situations sont davantage repérées chez les personnes vulnérables socialement : primo-arrivants, personnes peu scolarisées, personnes à faible revenu. Par ailleurs, le DLS a permis de mieux repérer les **acteurs sociaux et médico-sociaux** présents sur la commune : le CCAS, l'Espace des Solidarité de Plessis-Trévise, la richesse du milieu associatif (dont plusieurs de ces acteurs réalisent des permanences au sein de l'Escale). L'action de ces acteurs de terrain au plus près des populations, et notamment les plus éloignées du système de santé, est un atout majeur pour la population et le CLS car ils se situent au **premier plan pour repérer des situations à risque pour la santé** (insalubrité du logement, précarité...), notamment chez les personnes les plus éloignées du système de santé. Ces dynamiques à l'œuvre sur le territoire gagneraient à être connues et mieux repérées par les habitants et l'ensemble des acteurs de santé, sociaux et médico-sociaux de Villiers-Marne. Aussi, de par le Centre Municipal de Soins, la Ville de Villiers-sur-Marne est engagée sur les actions de prévention, tout particulièrement à destination des habitants du quartier prioritaire « Portes De Paris - Les Hautes-Noues ».

Fiches actions

Las actions du CLS visent à développer une approche intersectorielle et transversale de la santé. Elles suivent plusieurs objectifs :

- **Lutter contre la sédentarité et de renforcement des actions d'éducation nutritionnelle,** auprès notamment de publics cibles. L'idée étant de tenir compte des leviers disponibles aussi bien à l'échelle nationale, via le cadre législatif de l'activité physique sur prescription médicale, le déploiement des Maisons sports-santé... qu'à l'échelle de Villiers-sur-Marne, via le développement d'un urbanisme favorable à la santé, des mobilités douces et à l'activité physique. Le service des sports est intégré à la mise en œuvre de cet objectif, en ce qu'il déploie des projets en faveur de l'accès des personnes en perte d'autonomie à une activité physique (le partenariat avec le Comité paralympique et la future antenne de Joinville-le-Pont ; la sensibilisation autour du sport-santé et du handicap (physique et psychique) ; intervention au Forum 2022 sur le handicap)
- **La lutte contre l'habitat indigne** s'inscrit dans la continuité, et en intersectorialité avec les projets engagés au sein de la Direction Service Habitat et logement et du service salubrité, et notamment à travers la Charte des promoteurs.
- **Encourager la participation des villiérains aux dépistages organisés et à la vaccination :** Un grand nombre d'actions de prévention sont conduites par des acteurs du territoire, répondant aux besoins réels de la population. Les actions sont néanmoins conduites de façon éparses, manquant parfois de coordination. Le CLS entend renforcer et mettre en place des modalités de coordination des interventions, en améliorant leur visibilité et lisibilité. En parallèle, le développement de l'information autour de ces actions sera travaillé afin d'amener les villiérains à adopter des comportements responsables.

- **Promouvoir la santé des enfants et des adolescents en agissant de manière différenciée au sein des milieux de vie :** une fois sorti de la petite enfance (0-3 ans), les enfants et les adolescents intensifient progressivement leurs interactions avec leur environnement : le milieu familial, les milieux scolaire et périscolaire, le milieu amical, le milieu du travail..., susceptible d'exercer une influence sur eux, en favorisant ou entravant leur développement. La définition d'action promouvant la santé des enfants et des adolescents, déclinée de manière différenciée au sein des milieux de vie, favorise l'adoption de comportements favorables à la santé, et améliore in fine l'état de santé. Le premier CLS de Villiers-sur-Marne entend agir sur le milieu familial, ainsi que le milieu de garde et scolaire des enfants et des adolescents. Les actions découlant de cet objectif seront en partie intégrées aux projets portés par le service scolaire et périscolaire de Villiers-sur-Marne.
- **Renforcer l'accompagnement du vieillissement à domicile** : l'action du CLS sur les personnes âgées peut tenir compte de deux dimensions qui sont d'une part la promotion du vieillissement actif, dans une logique de parcours et de prévention, et d'autre part, le maintien à domicile et l'accompagnement des aidants. La Ville de Villiers-sur-Marne a choisi pour son premier CLS de concentrer ses efforts sur le maintien à domicile et l'accompagnement des aidants, en se saisissant des opportunités et des projets en cours sur le territoire.
- **Préparer la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) :** l'action du CLS sur la santé mentale cible les besoins, en distinguant les troubles relevant de soins primaires (généralistes, psychologues, intervenants de première ligne, appui d'un psychiatre libéral ou CMP) des troubles relevant davantage de soins spécialisés (Psychiatre libéral / CMP, hospitalisation brève, le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel, unités de réinsertion, médico-social et social). Ici, les troubles se rapportant aux soins primaires, susceptibles d'entrer en ligne de compte sont : la détresse psychologique, les troubles dépressifs ou anxieux, légers ou modérés, et les troubles anxieux ou dépressifs sévères. Ainsi, le CLS peut agir sur ces troubles, en concentrant les efforts sur la prévention, le repérage et le suivi coordonné des parcours complexes, tout en impulsant la coordination des acteurs à l'échelle d'un bassin de vie et en anticipant les situations problématiques dans l'optique de les travailler collectivement. Cet ensemble peut être formalisé au sein d'un Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM).
- **Prévenir la souffrance psychique et les comportements à risque :** au-delà d'un cadre à donner pour la prise en charge des troubles de la santé mentale, formalisant par conséquent la coordination entre les acteurs, la Ville de Villiers-sur-Marne souhaite mener des actions pour promouvoir la prévention en santé mentale, en ciblant des publics spécifiques et en luttant contre la stigmatisation. Ayant initié un travail partenarial avec des acteurs de santé du territoire (Visa 94 – Equipe mobile Précarité-Santé), le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) constitue une ressource intéressante pour la mise en œuvre du CLS.

AXE 2. Soutenir le déploiement d'actions de promotion et de prévention de la santé		Début	Fin
6	Lutter contre la sédentarité et promouvoir l'activité physique	10/2022	10/2024
7	Offrir des activités sportives adaptées à une pratique régulière pour tous types de publics et de niveaux	10/2024	-
8	Créer des conditions de vie et d'habitat favorable	10/2024	-
9	Pérenniser et renforcer les actions d'éducation nutritionnelle de la Ville auprès de publics ciblés	01/2022	10/2024
10	Encourager la population à participer aux campagnes de dépistages organisés / Vaccination	04/2023	10/2024
11	Agir sur les milieux de vie des enfants et des adolescents : milieu scolaire et familial	10/2023	10/2024
12	Améliorer l'accès à la prévention et aux soins des personnes âgées	10/2022	10/2024
13	Renforcer l'accompagnement du vieillissement à domicile	04/2022	10/2024
14	Préparer la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)	10/2024	-
15	Prévenir la souffrance psychique et les comportements à risque	10/2024	-

FICHE ACTION 6	[CLS de Villiers-sur-Marne]				
Axe Stratégique	Agir pour un environnement favorable à la santé				
Intitulé de l'action	Lutter contre la sédentarité et promouvoir l'activité physique				
Porteur de l'action	Service des sports de VsM, Maison sport-santé	Début	oct-22	Fin	

JUSTIFICATION

L'établissement Centre de rééducation fonctionnelle de Villiers déploie actuellement une « Maison Sport santé », co-portée avec l'Hôpital Saint Camille (ESPIC) de Bry-sur-Marne

Le sport sur ordonnance est une pratique amorçée par certains médecins-généralistes, qui reste à généraliser et à faire connaître pour assurer un accès équitable au dispositif

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	Oui

DESCRIPTION

Obj spécifique	Lutter contre la sédentarité et promouvoir l'activité physique
Obj opérationnel 1	Recenser, sensibiliser et former acteurs et professionnels sur le recours au sport santé
Obj opérationnel 2	Généraliser le sport sur ordonnance

Autre(s) porteur(s) : Maison Sport-Santé Bry-Villiers, Médecins prescripteurs, Service des sports de la Ville de Villiers-sur-Marne

Les fiches actions n°6 et n°7 doivent permettre de lutter contre la sédentarité en se saisissant des leviers disponibles aussi bien à l'échelle nationale, via le cadre léglislatif de l'activité physique sur prescription médicale, le déploiement des Maisons sports-santé... qu'à l'échelle de Villiers-sur-Marne, via le développement d'un urbanisme favorable à la santé, aux mobilités douces et à l'activité physique. La labellisation récente d'une Maison Sport-santé vient structurer et consolider la volonté de promouvoir l'activité physique. Le ciblage d'un public doit également permettre une équité d'accès à l'offre d'activité physique, en intensifiant les moyens là où cela est davantage nécessaire.

Déployer le sport-santé à Villiers-sur-Marne : 1/ Recenser les associations sportives proposant des pratiques adaptées (structures certifiées Prescri'forme, structures référencées et autonomes...) ; **2/** Promouvoir l'offre existante auprès des professionnels de santé, associations sportives et autres, établissements de santé (lors de réunions de sensibilisation et d'information, forum des associations...) ; **3/** Renforcer l'attractivité de cette offre en mettant en avant la notion de plaisir, de santé-bien-être ; **4/** Informer les professionnels de santé du dispositif du sport sur ordonnance ; **5/** Constituer une porte d'entrée pour le bénéficiaire et coordonner les différents acteurs intervenant autour du patient ; **6/** Identifier les différentes modalités de prise en charge financière pour les patients dans le cadre de ce dispositif.

Public cible	Tout public, Personnes atteintes d'une ALD		
Lieu de l'action	Villiers-sur-Marne	Territoire :	Tout le territoire du CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			Oui

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)		
Thème 1	Activité physique	Si autre :	
Thème 2		Si autre :	
Thème 3		Si autre :	
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			5.5

Créer les conditions favorables à la pratique d'activité physique et faciliter l'accès à une alimentation saine et suffisante

Articulation avec d'autres plans locaux

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Professionnels de santé / CPTS	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	CCIS Villiers-sur-Marne		Oui	Oui	Oui
Autre	VSJ Villiers Sports jeunesse		Oui	Oui	Oui
Autre	Centre de référence ressources Prescri'forme				

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?

Si oui, précisez : Quel degré ?

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	
Indicateur activité 1	
Indicateur activité 2	
Indicateur résultat 1	Nombre de prescription d'activité physique et sportive
Indicateur résultat 2	Nombre d'associations / Clubs sportifs proposant une activité sport-santé

FICHE ACTION 7	[CLS de Villiers-sur-Marne]		
Axe Stratégique	Agir pour un environnement favorable à la santé		
Intitulé de l'action	Offrir des activités sportives adaptées à une pratique régulière pour tous types de publics et de niveaux		
Porteur de l'action	Centre social "L'Escale" et Ville de VsM	Début	Fin

JUSTIFICATION

Le cadre de vie, à travers la présence de parcs et la mobilité douce, participe à la bonne santé et à la qualité de vie des Villiérains (660 340 m² d'espaces verts, dont 200 340 m² d'espaces verts publics et 110 000 m² de terrains de sport)

Les acteurs du territoire juge que la nutrition (alimentation et activité sportive) est une thématique de prévention prioritaire, particulièrement chez les enfants.

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	Non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	Oui

DESCRIPTION

Obj spécifique	Lutter contre la sédentarité et promouvoir l'activité physique
Obj opérationnel 1	Faciliter l'accès au sport et aux activités physiques adaptées des personnes en perte d'autonomie
Obj opérationnel 2	Favoriser les mobilités douces pour les déplacements du quotidien

Autre(s) porteur(s) : Centre social "L'Escale", service des sports, service urbanisme

- Favoriser les mobilités douces pour les déplacements quotidiens, en encourageant la pratique du vélo et de la marche à pied via le développement de pistes cyclables et l'aménagement urbain qui encourage la marche (Bois-Saint-Martin, Parc Friedberg) (action universelle) ;

- Mettre en place des parcours sportif et de santé, développer le StreetWorkOut...

- Faciliter l'accès au sport et aux activités physiques adaptées des personnes en perte d'autonomie et/ou des publics à besoins spécifiques (action ciblée) :

* Rendre accessible la pratique d'une activité sportive régulière aux habitants les plus précaires, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap en facilitant les déplacements et l'accès aux équipements sportifs des personnes en perte d'autonomie ;

* Développer des partenariats entre la future Maison Sport-Santé et tout autre acteur sportifs et les structures sociales, médico-sociales et sanitaires de Villiers-sur-Marne (Ex : CMP, la Maison des adolescents (MDA)

L'**ARS** est un partenaire financier, qui soutient les projets développant des parcours sportifs et de santé. La campagne de financement se déroule début 2022. L'**assurance maladie** s'associe au dispositif sport-santé, en étant en mesure d'organiser une communication ciblée par l'envoi de courriers aux assurés selon le public cible des actions : assurés en ALD, selon l'âge...

Public cible	Grand public, habitants les plus précaires, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap		
Lieu de l'action	Villiers-sur-Marne	Territoire :	Tout le territoire du CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			Oui

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)			
Thème 1	Activité physique	Si autre :		
Thème 2	Approche urbaine de la promotion de la santé / EIS	Si autre :		
Thème 3		Si autre :		
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			5.5	4.1
Créer les conditions favorables à la pratique d'activité physique et faciliter l'accès à une alimentation saine et suffisante				
Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif				
Articulation avec d'autres plans locaux				

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Aménagement	Services de la ville		Oui	Oui	
Autre	Comité olympique - Volet handicap		Oui	Oui	
Autre	Equipements sportifs (piscine municipale...)				
Santé	ARS, Assurance maladie		Oui	Oui	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?		
Si oui, précisez :	Quel degré ?	

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	
Indicateur activité 1	Nombre de partenariats mis en place entre la Maison Sport-santé et les acteurs de Villiers/Marne
Indicateur activité 2	Mise en place du parcours sportif et de santé
Indicateur résultat 1	Evolution du nombre de licenciés / Associations sportives participantes
Indicateur résultat 2	

FICHE ACTION 8	[CLS de Villiers-sur-Marne]		
Axe Stratégique	Agir pour un environnement favorable à la santé		
Intitulé de l'action	Créer des conditions de vie et d'habitat favorable		
Porteur de l'action	Ville de Villiers-sur-Marne, service salubrité	Début	Fin

JUSTIFICATION

Des problématiques récurrentes sur le logement qui ne restent pas propres à la commune : punaises de lits, envahissement de rats et habitat indigne chez les plus précaires — difficile repérage

L'accessibilité est une problématique particulière dans le QPV où aucun immeuble et logement n'est PMR et certains blocs ne disposent pas d'ascenseurs alors même qu'est observé un vieillissement de la population résidente.

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	Oui

DESCRIPTION

Obj spécifique	Créer des conditions de vie et d'habitat favorables
Obj opérationnel 1	Agir contre l'habitat indigne et ses conséquences sanitaires
Obj opérationnel 2	Poursuivre la végétalisation et le développement d'écoquartiers

Porteur(s) : bailleurs sociaux, CCAS, Politique de la Ville, ARS (Département Santé Environnement), Agence Nationale Pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

Agir contre l'habitat indigne et ses conséquences sanitaires

- Identifier les logements insalubres : repérer et inciter les prioritaires à entretenir leurs logements ;
- Développer un programme de sensibilisation à destination des habitants pour améliorer le traitement des logements insalubres (précarité énergétique, saturnisme...) ;
- Développer un programme de prévention et de prise en charge des problèmes de santé mentale liés aux conditions d'un habitat dégradé (lien avec le futur CLSM – Commission logement).
- Former les professionnels d'action sociale de la ville au repérage des situations d'exposition, notamment la présence de peintures dégradées susceptibles de contenir du plomb dans les logements, la présence de céramiques... ;
- Sensibiliser les médecins libéraux du territoire par la ville avec l'appui de l'ARS (organisation d'une soirée d'information...)
- Identifier les situations d'exposition spécifiques avec la ville (bidonvilles, stand de tir, patrimoine ancien, sols pollués...)

Poursuivre la végétalisation et le développement d'écoquartiers (NPRU, ANRU, Politique de la Ville) : dans le cadre du développement de l'écoquartier Marne-Europe à Villiers-sur-Marne , des solutions innovantes pour une meilleure maîtrise de la qualité de l'air intérieur et extérieur à l'échelle du quartier sont développées (en lien avec EDF)

Public cible	Personnes vulnérables et précaires : habitants des Hautes-Noues, les personnes handicapées		
Lieu de l'action	Villiers-sur-Marne	Territoire :	Infra-communal
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Circonstances matérielles		
Thème 1	Air intérieur	Si autre :	
Thème 2	Habitat indigne	Si autre :	
Thème 3	Approche urbaine de la promotion de la santé / EIS	Si autre :	
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			5.2
Créer les conditions d'habitat, de logement, et d'hébergement favorables à la santé des publics les plus fragiles			
Articulation avec d'autres plans locaux	Charte des promoteurs (exigence en matière de développement durable, la lutte contre les nuisances sonores, la végétalisation), le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain		

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Autre	Services de la ville	Oui	Oui	Oui	
Environnement	Services de l'Etat (DRIEE), ANRU	Oui	Oui	Oui	
Environnement	Amicale des Locataires des Hautes Noues	Oui			
Autre	Association Jondeau Téqui, les bailleurs sociaux	Oui	Oui	Oui	
Santé	ARS		Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					
Si oui, précisez :		Quel degré ?			

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	
Indicateur activité 1	Nombre de logements insalubres identifiés
Indicateur activité 2	Mise en place d'un programme de sensibilisation pour améliorer le traitement des logements insalubres
Indicateur résultat 1	Nombre de lieux végétalisés
Indicateur résultat 2	Nombre de logements insalubres réhabilités

FICHE ACTION 9	[CLS de Villiers-sur-Marne]		
Axe Stratégique	Agir pour un environnement favorable à la santé		
Intitulé de l'action	Pérenniser et renforcer les actions d'éducation nutritionnelle de la Ville auprès de publics ciblés		
Porteur de l'action	Centre Muncipal de Soins, CPAM, Conseil départemental	Début janv-22	Fin

JUSTIFICATION

Les acteurs du territoire juge que la nutrition (alimentation et activité sportive) est une thématique de prévention prioritaire, particulièrement chez les enfants.

L'action du CLS s'inscrit dans la continuité du travail engagé depuis plusieurs annés par la Ville, et notamment le Centre Municipal de Soins.

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	Oui

DESCRIPTION

Obj spécifique	Favoriser l'accès à une alimentation saine, durable et lutter contre le gaspillage alimentaire
Obj opérationnel 1	Recenser et communiquer sur les actions et dispositifs existants
Obj opérationnel 2	Poursuivre les actions d'éducation nutritionnelle sous forme de projets de proximité

L'adoption d'une alimentation saine et équilibrée complète les fiches actions 6 et 7, visant la promotion d'une activité physique régulière et adaptée. La complémentarité de ces actions donne l'opportunité à la Ville de Villiers-sur-Marne d'agir de manière globale et préventive sur l'apparition des maladies chroniques (diabète, obésité, maladies cardio-vasculaires, cancers...). Agir de manière positive dans le sens du développement de comportements favorables à un meilleur équilibre nutritionnel exige que l'on veille à pallier les effets des inégalités sociales de santé dans ce domaine, en ciblant des publics et rythmant son intervention.

L'action du CLS s'inscrit dans la continuité du travail engagé depuis plusieurs annés par la Ville, et notamment le Centre Municipal de Soins. Il s'agira alors de :

-**Recenser et communiquer sur les actions et dispositifs existants,** en faveur d'une alimentation saine et équilibrée (ex : actions du CMS) ;

-**Poursuivre les actions d'éducation nutritionnelle sous forme de projets de proximité**, pour mieux toucher les publics ciblés, de manière adaptée et participative :

* Les troubles alimentaires des adolescents (Lien projet du Conseil départemental) ;
* L'accès à une alimentation saine et équilibrée des habitants en situation de précarité,
* La dénutrition chez les personnes âgées.
* Améliorer l'hygiène bucco-dentaire des enfants

Appels à projet existants : Programme national pour l'Alimentation (PNA)

Public cible	Enfants et adolescents, les personnes âgées, les personnes en situation de précarité		
Lieu de l'action	Villiers-sur-Marne	Territoire :	Tout le territoire du CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)		
Thème 1	Alimentation	Si autre :	
Thème 2		Si autre :	
Thème 3		Si autre :	
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?		4.1	5.5
Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif			
Créer les conditions favorables à la pratique d'activité physique et faciliter l'accès à une alimentation saine et suffisante			
Articulation avec d'autres plans locaux	Exemple : Projet Alimentaire Territorial (PAT), Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Agenda 21 local, Charte des PNR		

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Autre	Cantines scolaires, restaurations collectives	Oui	Oui	Oui	
Social	Centre socioculturel, MDA, service jeunesse	Oui	Oui	Oui	
Santé	Diététicien, Malakoff Médéric	Oui	Oui	Oui	
Environnement	DRAAF	Oui	Oui	Oui	
Medico-social	Conseil départemental	Oui	Oui	Oui	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?

Si oui, précisez : Quel degré ?

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	
Indicateur activité 1	Nombre d'actions de proximité réalisées et publics ciblés
Indicateur activité 2	Nombre de participants par action
Indicateur résultat 1	
Indicateur résultat 2	

FICHE ACTION 10	[CLS de Villiers-sur-Marne]		
Axe Stratégique	Faciliter l'accès à la prévention, aux dépistages et à la vaccination		
Intitulé de l'action	Encourager la population à participer aux campagnes de dépistages organisés / Vaccination		
Porteur de l'action	Dépistage Cancer Ile-de-France	Début	Fin

JUSTIFICATION

Les groupes de travail ont révélé un besoin de renforcer l'interconnaissance entre les acteurs de santé intervenant sur les sujets de prévention et promotion de la santé.

Concernant les usagers, les acteurs témoignent unanimement d'une inégalité d'accès aux programme de dépistages et de prévention, et particulièrement chez les personnes en situation de vulnérabilité sociale (Cf.Public cible).

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	Non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	Oui

DESCRIPTION

Obj spécifique	Garantir l'accès aux dépistages du cancer dits « organisés » et développer les actions de vaccination
Obj opérationnel 1	Coordonner/Mettre en relation les actions de prévention existantes et à venir
Obj opérationnel 2	Faciliter l'accès et la compréhension des informations sur la promotion de la santé (la littératie en santé)

- Assurer la mise en relation des acteurs intervenant sur les thématiques communes de prévention (dépistages organisés des cancers et des actions de vaccination), poursuivant des objectifs identiques, afin d'identifier les possibilités de mutualisation et de coordination : 1/ Veiller à l'articulation des actions avec le projet de santé des futures et potentielles structures d'exercice cooronné ; **2/** S'assurer de la déclinaison de missions de santé publique dans les projets de santé de MSP et de Centre de santé à venir (ex : amélioration de la couverture vaccinale) ;

- Inscrire l'action de la ville en matière de prévention et de dépistages dans les campagnes nationales et la réponse aux appels à projet : 1/ Octobre Rose, Mois sans tabac, semaine européenne de la vaccination... ; **2/** AAP FNPEIS de la CPAM : Prévention des maladies infectieuses (grippe et Covid-19), dépistage des cancers

- Faciliter l'accès des publics prioritaires aux dépistages des cancers et à la vaccination, en garantissant le déploiement des campagnes de prévention et la compréhension des informations sur la promotion de la santé : 1/ Identifier des référents précarité dans les lieux sanitaires et sociaux pour développer des relais d'information locaux ; **2/** Mobiliser des leviers adaptés aux publics prioritaires : pérennisation de l'intervention du médiateur de la Croix-Rouge, appui des ressources associatives, l'utilisation d'outils pédagogiques, l'éducation ou l'accompagnement par les pairs, "l'aller vers" ; **3/** Poursuivre les actions de promotion de la santé de l'Association Migrations Santé à la Résidence sociale ADOMA (permanences socio-sanitaires, actions pour améliorer la couverture vaccinale par exemple) ;

Public cible	Personnes âgées, primo-arrivants, personnes peu scolarisées, personnes hancicapées, personnes à faible revenu		
Lieu de l'action	Villiers-sur-Marne	Territoire :	Infra-communal
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			Non

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)		
Thème 1	Cancer	Si autre :	
Thème 2	Vaccinations	Si autre :	
Thème 3	Médiation en santé et du «aller-vers»	Si autre :	
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			4.1

Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif

Articulation avec d'autres plans locaux

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	ARS, CPAM, CRCDC 94, Ligue contre le cancer 94		Oui	Oui	Oui
Social	Croix-rouge, secours populaire, secours catholique	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	Foyer ADOMA	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	Centre sociocultrel L'Escale	Oui	Oui	Oui	Oui

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?

Si oui, précisez : Quel degré ?

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	
Indicateur activité 1	Nombre de réponses à des appels à projet
Indicateur activité 2	Nombre de campagnes nationales déclinées à Villiers-sur-Marne
Indicateur résultat 1	Nombre de participants aux actions de la ville en matière de PPS (participants à Octobre Rose par ex.)
Indicateur résultat 2	

FICHE ACTION 11	[CLS de Villiers-sur-Marne]		
Axe Stratégique	Faciliter l'accès à la prévention, aux dépistages et à la vaccination		
Intitulé de l'action	Agir sur les milieux de vie des enfants et des adolescents : milieu scolaire et familial		
Porteur de l'action	Maison des Parents, CMP, CMS, CLSPD, PMI	Début	Fin

JUSTIFICATION

Lors des groupes de travail du CLS, les professionnels ont souligné un besoin important de soutien à la parentalité, et cela indépendamment de l'âge des enfants, adolescents ou jeunes adultes.

La prise en charge des troubles des apprentissages chez les enfants est considérée comme problématique du fait notamment d'une insuffisance de professionnels de santé pouvant répondre aux besoins de santé des enfants

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	Oui

DESCRIPTION

Obj spécifique	Promouvoir la santé des enfants et des adolescents
Obj opérationnel 1	Renforcer les actions de soutien à la parentalité (enfants et adolescents)
Obj opérationnel 2	Soutenir le développement d'intervention de prévention en santé en milieu scolaire et périscolaire

Porteur(s) : CLSPD, Service scolaire et périscolaire de la Ville, CMP, CMS, Village de la Petite Enfance, Centre Socio-culturel L'Escale

Garantir un environnement familial favorable : 1/ Développer les compétences parentales et le soutien à la parentalité (enfants et adolescents) ; **2/** Lutter contre les violences intrafamiliales : sensibilisation des professionnels au repérage des situations de vulnérabilité psychosociales et/ou de violences intrafamiliales. – Lien avec le Projet Educatif Territorial (PEDT) et le CLSPD (partenairat avec SAFEWIFE) **Agir au sein du milieu de garde et scolaire - Liens avec le PEDT et le Projet de Réussite Educative (PRE) (porteurs de l'action : CMP, CMS, CLSPD) : 1/** Mettre en place des modalités de coordination des intervention santé en milieu scolaire (gouvernance locale entre les acteurs du territoire et l'Education Nationale) ; **2/** Soutenir le développement d'interventions de prévention en santé en milieu scolaire et périscolaire, à destination des enfants et des parents : les écrans et le sommeil, l'obésité infantile, la vie affective et sexuelle, les conduites addictives ; **3/** Développer le repérage précoce des troubles (TSA, comportements, dys) et des situations complexes et l'orientation vers les lieux de bilan et prise en charge initiale : développement d'un plan de formation pour les acteurs et amélioration de la lisibilité des structures de prise en charge pour les bilans, etc ; **4/** Garantir le développement des compétences psychosociales : *Projet PRIMAVERAS : programme de prévention des conduites à risques et addictives dans les écoles et les collèges ; Pôle ressources anti-harcèlement : à l'initiative de l'éducation nationale ; Education morale et civique (EMC) à l'école à partir de la maternelle jusqu'au CM2*

Public cible	Enfants et adolescents, professionnels de la petite enfance		
Lieu de l'action	Villiers-sur-Marne	Territoire :	Tout le territoire du CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			Oui

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social		
Thème 1	Développement des compétences psychosociales	Si autre :	
Thème 2	Santé de l'enfant	Si autre :	
Thème 3	Santé des adolescents et jeunes adultes	Si autre :	
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			4.1
Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif			
Articulation avec d'autres plans locaux	Programme de réussite éducative (PRE) Projet Educatif Territorial (PEDT)		

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	ARS, CPAM, CAF, Préfecture (FIPD)		Oui		Oui
Social	EDS, L'Escale, CIDFF, TREMPLIN 94	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Intersecteur de psychiatrie Enfant Adolescent	Oui	Oui	Oui	Oui
Petite enfance	Crèches et écoles maternelles	Oui	Oui	Oui	Oui
Education	Education Nationale	Oui	Oui	Oui	Oui

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?

Si oui, précisez : Quel degré ?

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	Gouvernance locale installée entre l'Education nationale et les acteurs du territoire
Indicateur activité 1	Nombre de formations organisées
Indicateur activité 2	
Indicateur résultat 1	Nombre de professionnels formés
Indicateur résultat 2	Nombre de participants aux actions de prévention organisées en milieu scolaire et périscolaire

FICHE ACTION 12	[CLS de Villiers-sur-Marne]		
Axe Stratégique	Faciliter l'accès à la prévention, aux dépistages et à la vaccination		
Intitulé de l'action	Améliorer l'accès à la prévention et aux soins des personnes âgées		
Porteur de l'action	Ville de Villiers sur Marne, CCAS et service séniors	Début oct-22	Fin

JUSTIFICATION

Les acteurs de Villiers-sur-Marne évaluent un risque élevé de troubles dépressifs, Une accentuation de l'isolement des personnes âgées, dans un contexte de tension de l'offre de soins et de précarité socioéconomique est aussi rapportée.

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	Non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	Oui

DESCRIPTION

Obj spécifique	Promouvoir la santé des personnes âgées et des personnes en perte d'autonomie
Obj opérationnel 1	Garantir l'accès aux soins et aux services des personnes vieillissantes
Obj opérationnel 2	Assurer le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie

L'action du CLS sur les personnes âgées peut tenir compte de deux dimensions qui sont d'une part la promotion du vieillissement actif, dans une logique de parcours et de prévention, et d'autre part, le maintien à domicile et l'accompagnement des aidants.
La Ville de Villiers-sur-Marne a choisi pour son premier CLS de concentrer ses efforts sur la promotion du vieillissement actif, et plus précisément, en s'assurant de l'accès au numérique et en préservant la mobilité des personnes âgées. Ainsi, continuer à conduire, se déplacer grâce à des transports adaptés, utiliser une Carte Mobilité Inclusion (CMI) facilite les déplacements : des solutions existent pour préserver la mobilité malgré l'avancée en âge.
La Ville de Villiers-sur-Marne a initier les réflexions, en mettant en place un minibus mis à dispsition des aînés pour leurs déplacemets quotidiens. Il s'agira donc de :

Préserver la mobilité des personnes âgées et en perte d'autonomie
* Rendre plus visible le minibus mis à disposition par la commune pour les déplacements quotidiens des aînés ;
Faciliter l'accès au numérique des personnes âgées (AAP de Villiers-sur-Marne sur l'inclusion numérique) – prendre appui sur l'Analyse des Besoins Sociaux de Villiers-sur-Marne pour objectiver les inégalités d'accès au numérique et cibler les interventions.

Public cible	Personnes âgées, personnes âgées en situation de précarité et/ou isolées		
Lieu de l'action	Villiers-sur-Marne	Territoire :	Tout le territoire du CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			Oui

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Circonstances matérielles			
Thème 1	Accès aux soins	Si autre :		
Thème 2	Santé et autonomie des personnes âgées	Si autre :		
Thème 3		Si autre :		
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			1.1	4.4
Faire émerger et soutenir des territoires d'action à l'initiative des acteurs				
Faciliter l'accès à une information en santé de qualité grâce au numérique				
Articulation avec d'autres plans locaux				

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	ARS, CPAM, CAF, DAC, Conférence des financeurs		Oui	Oui	Oui
Santé	Caisses de retraite (appels à projet)		Oui		
Autre	Fondation de France (appels à projet)		Oui		
Politique de la ville	Ville / CCAS	Oui	Oui	Oui	Oui
Medico-social	CLIC	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					
Si oui, précisez :		Quel degré ?			

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	
Indicateur activité 1	
Indicateur activité 2	
Indicateur résultat 1	Nombre de personnes âgées empruntant le minibus
Indicateur résultat 2	

FICHE ACTION 13	[CLS de Villiers-sur-Marne]		
Axe Stratégique	Faciliter l'accès à la prévention, aux dépistages et à la vaccination		
Intitulé de l'action	Renforcer l'accompagnement du vieillissement à domicile		
Porteur de l'action	Ville de VsM, CCAS et service séniors, CRF	Début avr-22	Fin

JUSTIFICATION

L'accès aux soins et à la prévention constituent un véritable enjeu à Villiers-sur-Marne ; une importante marge de progression en termes d'éducation thérapeutique des patients est observée.

les acteurs de Villiers-sur-Marne évaluent un risque élevé de troubles dépressifs, Une accentuation de l'isolement des personnes âgées, dans un contexte de tension de l'offre de soins et de précarité socioéconomique est aussi rapportée.

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	Non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	Oui

DESCRIPTION

Obj spécifique	Assurer le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie
Obj opérationnel 1	Prévenir la perte d'autonomie des aînés à domicile
Obj opérationnel 2	Préserver la santé des aidants

L'action du CLS sur les personnes âgées peut tenir compte de deux dimensions qui sont d'une part la promotion du vieillissement actif, dans une logique de parcours et de prévention, et d'autre part, le maintien à domicile et l'accompagnement des aidants.
La Ville de Villiers-sur-Marne a choisi pour son premier CLS de concentrer ses efforts sur le maintien à domicile et l'accompagnement des aidants, en se saisissant des opportunités et des projets en cours sur le territoire. Ainsi, l'action porte sur :

- Prévenir la perte d'autonomie des aînés à domicile en repérant mieux les personnes fragiles (isolement, dénutrition, logement inadapté, problèmes liés à la pris des médicaments, etc.) : 1/ Mettre en place des outils de repérage des fragilités et un circuit de remontée au médecin traitant ; **2/** Recenser les acteurs de terrain susceptibles de repérer les signes de fragilité (professionnels de santé, services de soins et d'aide à domicile, gardiens d'immeuble...) ; **3/** Sensibiliser et former les acteurs de terrain au repérage des fragilités, les informer des orientations possibles (ex : CLIC, futur Dispositif d'Appui à la Coordination 94 EST, acteurs de prévention).
-Lutter contre l'isolement des personnes âgées : 1/ Repérer et recenser le nombre de personnes âgées vivant seules (QPV prioritairement) ; **2/** Travailler sur des démarches intergénérationnelles pour limiter la solitude des aînés (ex : coopération Monalisa)., VPE ; **3/** Mise en place d'ateliers de prévention, de perte d'autonomie ; **4/** Mise en place forum handicap.
- Accompagner le développement de la "Maison des Aidants" (Plateforme d'Accompagnement et de Répit)
- A horizon 2023 : Accompagner le développement de la Maison des Parents du CRF souhaitant mettre en oeuvre un programme d'aide aux aidants dans une approche "Parcours du proche aidant" - des salles pour l'organisation d'ateliers seront également mis à disposition

Public cible	Personnes âgées vivant à domicile		
Lieu de l'action	Villiers-sur-Marne	Territoire :	Tout le territoire du CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			Non

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social			
Thème 1	Médiation en santé et du «aller-vers»	Si autre :		
Thème 2	Santé et autonomie des personnes âgées	Si autre :		
Thème 3		Si autre :		
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			1.2	2.1
Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisé				
Améliorer la connaissance des besoins et de la qualité des réponses				
Articulation avec d'autres plans locaux				

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	ARS Service Autonomie, CPAM, CAF, services municipaux		Oui	Oui	Oui
Santé	Professionnels de santé de 1er recours et CRF	Oui	Oui	Oui	Oui
Medico-social	CLIC, DAC, SAAD/SSIAD, Espace Autonomie / Services APA	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	CH St Camille, Equipe Mobile de Gériatrie		Oui	Oui	Oui
Logement/Habitat	Gardiens d'immeuble, syndicats de copropritété				

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?

Si oui, précisez : Quel degré ?

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	
Indicateur activité 1	Déploiement de l'EMG à domicile
Indicateur activité 2	
Indicateur résultat 1	Nombre de personnes formées au repérage des fragilités
Indicateur résultat 2	Mise en place d'outils de repérage des fragilités

FICHE ACTION 14	[CLS de Villiers-sur-Marne]		
Axe Stratégique	Favoriser le bien-être psychique de la population		
Intitulé de l'action	Préparer la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)		
Porteur de l'action	Centre Médico-psychologique	Début	Fin

JUSTIFICATION

Comme ailleurs en France, la crise sanitaire a contribué à l'accroissement des troubles de santé mentale qui préexistaient au sein d'une partie de la population

La ville et les acteurs souhaitent soutenir et développer les actions de sensibilisation à la santé mentale, ainsi que les actions d'accompagnement des personnes perésentant des troubles en santé mentale ou à risque d'en présenter

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	Non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	Non

DESCRIPTION

Obj spécifique	Mieux repérer, orienter et prendre en charge les troubles psychiques et les comportements à risques
Obj opérationnel 1	Préparer la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale
Obj opérationnel 2	

Porteur(s) : Centre Médico-psychologique, association Drogues et société, CSAPA JET 94, VISA 94. UNAFAM 94

L'action du CLS sur la santé mentale cible les besoins, en distinguant les troubles relevant de soins primaires (généralistes, psychologues, intervenants de première ligne, appui d'un psychiatre libéral ou CMP) des troubles relevant davantage de soins spécialisés (Psychiatre libéral / CMP, hospitalisation brève, CATTP, unités de réinsertion, médico-social et social).

Ici, les troubles se rapportant aux soins primaires, susceptibles d'entrer en ligne de compte sont : la détresse psychologique, les troubles dépressifs ou anxieux, légers ou modérés, et les troubles anxieux ou dépressifs sévères. Ainsi, le CLS peut agir sur ces troubles, en concentrant les efforts sur la prévention, le repérage et le suivi coordonné des parcours complexes, tout en impulsant la coordination des acteurs à l'échelle d'un bassin de vie et en anticipant les situations problématiques dans l'optique de les travailler collectivement. Cet ensemble peut être formalisé au sein d'un Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM). La Ville de Villiers-sur-Marne a souhaité pour son premier CLS engagé ces réflexions, dont l'action se matérialisera par :

- Préparer la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale (en lien avec le Projet territorial de santé mentale)

- Des pistes de travail sont d'ores-et-déjà imaginées :

* Développer un programme local de formation / information en santé mentale à destination des professionnels sanitaires et non sanitaires de première ligne (élus, des agents de la collectivité, des professionnels, et des bénévoles) et favoriser l'échange de pratiques professionnelles (formation au repérage précoce, formation 1er secours santé mentale, formation prévention des tentatives et actes suicidaires, interventions urgentes, formations sur les compétences psychosociales)

Public cible	Acteurs de première ligne, professionnels sanitaires et non sanitaires, les élus...		
Lieu de l'action	Villiers-sur-Marne	Territoire :	Tout le territoire du CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			Non

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Système de santé			
Thème 1	Accès aux soins	Si autre :		
Thème 2	Santé mentale	Si autre :		
Thème 3		Si autre :		
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			1.1	1.2
Faire émerger et soutenir des territoires d'action à l'initiative des acteurs				
Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisé				
Articulation avec d'autres plans locaux	Projet Territorial de santé mentale (PTSM)			

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	ARS	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Professionnels de santé 1er recours, de la psychiatrie	Oui	Oui	Oui	Oui
Education	Education nationale	Oui	Oui		
Autre	Services de police, justice, pompiers	Oui	Oui	Oui	
	Représentants d'usagers				

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?

Si oui, précisez : Quel degré ?

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	
Indicateur activité 1	Nombre de réunions de concertation entre les acteurs de santé mentale
Indicateur activité 2	Nombre de projets en santé mentale
Indicateur résultat 1	Création du CLSM
Indicateur résultat 2	

FICHE ACTION 15	[CLS de Villiers-sur-Marne]		
Axe Stratégique	Favoriser le bien-être psychique de la population		
Intitulé de l'action	Prévenir la souffrance psychique et les comportements à risque		
Porteur de l'action	CLSPD et Point Accueil Ecoute Jeune	Début	Fin

JUSTIFICATION

Comme ailleurs en France, la crise sanitaire a contribué à l'accroissement des troubles de santé mentale qui préexistaient au sein d'une partie de la population

La crise a également dévoilé des situations de violences intrafamiliales impactant la santé mentale des enfants. Les conduites à risques des jeunes est également une problématique révélée par les acteurs du territoire.

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	Non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	Oui

DESCRIPTION

Obj spécifique	Promouvoir la prévention en santé mentale pour les publics spécifiques et lutter contre la stigmatisation
Obj opérationnel 1	Participer au dispositif des Semaines d'Information sur la Santé Mentale
Obj opérationnel 2	Prévenir la souffrance psychique et les comportements à risque

Au dela d'un cadre à donner pour la prise en charge des troubles de la santé mentale, formalisant par conséquent la coordination entre les acteurs, la Ville de Villiers-sur-Marne souhaite mener des actions pour promouvoir la prévention en santé mentale, en ciblant des publics spécifiques et en luttant contre la stigmatisation. Il s'agira alors de :
- Participer au dispositif des Semaines d'Information sur la Santé Mentale
- Prévenir la souffrance psychique et les comportements à risque en ciblant des publics prioritaires, en promouvant les démarches d'aller-vers : 1/ Valorisation du partenariat entre le CLSPD, VISA 94 et l'équipe mobile Précarité Santé qui structure une démarche d'aller-vers dans des lieux ciblés et bien connus des partenaires (consommation d'alcool et d'opioïde) : volonté de développer un accueil de jour à proximité de ces lieux ciblés, intervention de médiateurs/d'éducateurs, (in)formation auprès d'acteurs de 1ère ligne (pour mieux repérer, prendre en charge et orienter les personnes présentant des troubles liés à une conduite addictive) ; **2/** Le développement de compétences psychosociales : Projet expérimental en cours avec ARS sur le 94 : mise en place d'un projet pour la réduction des risques liés à l'usage des drogues – AAP Régional dans le cadre du Fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives – Maison des Adolescents 94 et Association Visa 94 CAARUD **3/** Souffrance psychique des enfants et adolescents dues aux violences intrafamiliales / Violences conjugales (partenaires Tremplin et la déléguée départementale aux droits des femmes (Préfecture)) ; **4/** Isolement des personnes âgées et en perte d'autonomie *Intervention de l'Association Arthemis en milieu scolaire (lutte contre les drogues...)*

Public cible	Professionnels sanitaires et non sanitaires, élus, bénévoles, grand public		
Lieu de l'action	Villiers-sur-Marne	Territoire :	Tout le territoire du CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social			
Thème 1	Santé mentale	Si autre :		
Thème 2	Développement des compétences psychosociales	Si autre :		
Thème 3	Tabac	Si autre :		
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			1.2	4.3
Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisé				
Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité				
Articulation avec d'autres plans locaux	Projet Territorial de santé mentale (PTSM)			

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Psychiatrie publique CATTP, EMPP, CMPE...	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Professionnels de 1er recours, de santé mentale, ARS	Oui	Oui	Oui	Oui
Medico-social	MDPH, SMPP, SAVS, SAMSAH	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	MDA Visa 94 Val de Brie Insertion Association Arthémis	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Conseillère conjugale et familiale du CMS	Oui	Oui	Oui	Oui

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?

Si oui, précisez : Quel degré ?

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	
Indicateur activité 1	Nombre de programmes de développement des compétences psychosociales organisés
Indicateur activité 2	
Indicateur résultat 1	Organisation de la Semaine d'Information sur la santé mentale
Indicateur résultat 2	Liste des lieux d'intervention Visa94/Equipe mobile Précarité-Santé